

J. Désormaux

Professeur honoraire au Lycée Berthollet
Président d'honneur de l'Académie Florimontane



Mots et Coutumes de Savoie

Nouvelle Série



ANNECY
IMPRIMERIE COMMERCIALE

—
1931

Mots et Coutumes de Savoie

NOUVELLE SÉRIE

Tiré à 300 exemplaires numérotés.

N° 46

De 1 à 100 distribués aux Romanistes.

De 101 à 300, mis en vente au bénéfice
des « Aveugles de Guerre ».

I

BOIS ET FORÊT. — JOU.

« Les anciens Romains donnoient divers noms aux bois, suivant les divers usages auxquels ils étoient destinez : ceux qui étoient destinez pour les bâtiments étoient simplement appelez *Silvæ*, ceux qui étoient pour le chauffage *Silvæ caduæ* [mis pour *caeduae*], ceux pour le pâturage *Saltus*, ceux pour le plaisir *Nemus*, et ceux pour la Religion *Lucus*. »

Ainsi s'exprime Messire François Bretagne, seigneur de Nan-sous-Thil, conseiller du Parlement de Dijon, dans son commentaire juridique des *Coutumes générales des Pays et Duché de Bourgogne* (1).

Cette énumération des différents noms donnés aux bois par les Romains n'est pas complète. Des études récentes ont aussi précisé le sens des mots cités dans ce passage. Il est néanmoins intéressant.

On peut se demander quelle a été la fortune de ces noms dans ce qui fut la Gaule romanisée, et plus spécialement dans les régions qui deviendront la Savoie actuelle. Vivent-ils encore ? Ont-ils été en conflit avec des appellations indigènes plus anciennes ? D'où proviennent celles qui les ont remplacées ? Quel est enfin, avec leur signification exacte, le domaine (ou l'aire), en Savoie, des vocables relativement récents

(1) Titre XII, intitulé : Des forêts, pâturages et rivières, Dijon, 1736, in-4°, p. 550.

tels que *bois* et *forêt*. Autant de questions qui méritent de retenir l'attention.

Lucus est bien mort. Ce mot signifiait primitivement : clairière, taillis (2). Comme le défrichement s'accompagne de rites religieux, *lucus* en arrive à désigner un bois sacré. Avec le changement de croyances ou de coutumes, *lucus* disparaît.

Saltus est continué par notre mot *saut* (jadis *sault*). Mais ce nom a cessé de s'appliquer à une surface plus ou moins boisée. On le retrouve dans les toponymes, notamment dans l'Ain.

Nemus a disparu. Les « bois pour le plaisir » n'existaient guère en Gaule. Plus tard, on voit se répandre le bas-latin *parcus*, parc.

Reste *Silva* (écrit souvent *Sylva*).

Sans parler de termes savants comme *Sylve*, et de dérivés tels que *Silvestre*, *Sylviculture*, etc. *Silva* n'a pas cessé d'être usité. Comme le constate Littré, ce mot a donné l'ancien français *selve*, *saue* (3).

Nous avons relevé des continuateurs savoyards de *Silva*. Il y a en effet deux mots *serva*, *serve* : l'un, qui désigne une mare, une pièce d'eau, se retrouve dans les composés *réserve*, *conserve* ; l'autre a le sens de forêt (4). Ce dernier, qui est mentionné dans la *Revue Savoisiennne* (1893) a donné les dérivés *Servêta*, *Servette*, lieu planté d'osiers et de saules (5). La vitalité du latin *silva* est d'ailleurs attestée par l'adjectif dérivé *sauvage*, qui n'est autre que *silvaticum*. (Le patois annécien dit : *sarvajho*.)

(2) *Lucus*, « a lucendo », disent les grammairiens anciens ; c'est-à-dire : le mot *lucus* vient du verbe *lucere* (qui a donné le français *luire*).

(3) « La Grande *Sauve* », « *Sylva Major* », nom d'une abbaye près de Bordeaux. Voyez LITTRÉ, sub v° *Sylves*. — Dans la *Chanson de Roland* : *selve*.

(4) Voir *Dictionnaire Savoyard*, v° *Serva*. — On trouvera à cet article une note due à l'obligeance de M. Marteaux, concernant les toponymes savoyards issus de *silva* et ceux qui peuvent se rapporter à *serva* dans le sens d'étang.

(5) *Revue Savoisiennne*, 1893, p. 243.

On sait aussi qu'une divinité des bois s'appelait *Silvanus* (*Sylvanus*), Sylvain. Si l'on admet ce que nous avons proposé à ce sujet, le *sarvan* savoyard, si connu dans nos campagnes, serait une métamorphose de l'antique protecteur ou gardien des forêts (6).

Lors de l'introduction en Gaule des mots latins, ceux qui désignaient un terrain boisé se heurtaient à des termes celtiques, ou même ligures, dans la région alpestre et jurassienne. L'un d'eux a survécu jusqu'à nos jours. Je veux parler de cette racine prélatine à laquelle on s'accorde à rattacher des appellations telles que *jorasse*, *jorat* et celle du *Jura* lui-même. Pour désigner une forêt étendue, peuplée d'arbres « noirs », il y avait un mot actuellement représenté par *djou*, *jou*, *zou*, et une foule de variantes. L'*Atlas linguistique de la France* enregistre par exemple : *ze*, *zo*, *zur*, *zu*, *zer*, *zoë*, *zë* (*e* demi-sourd), *déja*, etc. J'ai signalé jadis une dissertation inaugurale de Heidelberg (1911) (7). L'auteur de ce travail, M. M. ELIAS, a joint à son texte un atlas dressé d'après les relevés de Gilliéron et Edmont, sous ce titre : *Anhang zu der Wald*. La carte V donne la répartition des mots bois (*bwa*) et *zer*.

Le terme prélatin survit surtout dans la région jurassienne (Jura, Ain, Suisse romande). En Savoie, nous le retrouvons dans le Chablais particulièrement, mais il a dû occuper une zone beaucoup plus étendue. Ce mot, équivalant au germanique *Schwarz Wald*, forêt noire, figure dans plusieurs vieux documents savoyards. Pour la région d'Abondance, on le trouve encore dans un texte intéressant, de 1632. (Cf. BRUCHET, *Archives Hte-Savoie*, E 182).

Le scribe médiéval qui entendait ce mot ne savait

(6) Voir *Revue Savoisiennne*, 1920, p. 38.

(7) Markus ELIAS, *Der Wald seine Bezeichnung, Bedeutung und Geschichte in Frankreich* ; Heidelberg, 1911. Voir un bref aperçu critique dans la *Bibliogr. ling. de la Suisse romande*, t. II, n° 152. On pourra consulter surtout la thèse de W. KAUFMANN, analysée *Ibid.*, n° 1543.

parfois comment le transcrire. J'en ai donné une preuve curieuse (8).

En 1227, Guillaume II, comte de Genève, fit don aux « Dames de Sainte-Catherine de la Maison de la montagne d'Annecy » d'une partie de ses biens. Il leur cédait entre autres, à perpétuité, tous les droits qu'il avait au mont de Semnoz, depuis le nant de Vovray jusqu'à la *Jou noire*. Seulement le scribe a laissé en blanc le terme latin qui aurait traduit l'antique appellation *Jou*. La locution *Jou (z) negri (z)* sera mentionnée plus tard, en 1492, dans les *Registres des Délibérations consulaires de la Ville d'Annecy* (9).

On pourrait croire que des toponymes comme *Joriöz*, *Joire* (*Geoire*, etc.), plus ou moins contaminés par *Georgius*, se rapportent à la même origine. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, nous relevons en Savoie des survivances moins douteuses du vocable

(8) Voir notre article : « Un toponyme du Semnoz », *Revue Savoisienne*, 1926, p. 24.

(9) Voir, avec la *Table* manuscrite de M. G. LETONNELIER, à laquelle nous avons si souvent renvoyé le lecteur, notre article inséré dans la *Revue Savoisienne* (1921, p. 87 sqq.) sous ce titre : « Notes annéciennes. Une source de l'histoire d'Annecy ; Remarques sur l'Onomastique savoisienne et le langage d'Annecy à la fin du xv^e siècle ».

Un diminutif romand de *jou* est *dzorète*, patois *dzo-reta*, petite forêt. (F. FANKHAUSER, *Val d'Ille*, p. 65).

La *Jou noire*, écrivais-je à ce propos, tel est probablement (je dirais maintenant : certainement) le toponyme dont la charte de donation n'a transmis que l'adjectif : *nigram*... Ce terme, peut-être préceltique ou préligure, a sans doute été contaminé par le mot *jugum*, et aussi peut-être, dans *Mont-Jou(x)*, *Colonne-Jou(x)*, premières appellations du Grand et du Petit-Saint-Bernard, par le cas oblique de *Jupiter* (*Jovis*, *Jovem*).

La *Jou noire* des anciens documents annéciens formait la limite méridionale du premier domaine concédé aux Religieuses de Sainte-Catherine. Cette limite, d'ailleurs assez vague, commencerait avec les épais fourrés de sapins, opposant leur teinte sombre à celle des bouleaux, des hêtres et autres essences similaires, qui peuplaient la partie voisine du monastère (*Revue Savoisienne*, 1926, page 26).

prélatin (10). Il suffirait d'ajouter à l'article *jhou* du *Dictionnaire Savoyard* (11), les diverses variantes données par l'*Atlas linguistique de la France*. Ainsi je note (12) pour la Haute-Savoie : au point 957, *zô* ; au point 958, *zô* (avec l'indication précise : forêt de sapins). Pour la Savoie : *déjà* (955).

On s'aperçoit ainsi que l'explication fournie par M. J. Hannezo dans son étude sur les forêts de l'Ain doit être modifiée (13).

« Le patois savoyard, écrit cet érudit, reproduit un *Jou*, *Jhou*, avec le sens de forêt : je ne crois pas qu'il soit du pur allobroge, car on n'en saisit aucune trace en Dauphiné et même en Savoie en dehors de la Région de Thonon et d'Abondance, et j'estime que ce *Jou* est un mot adventice, importé par les Séquanes Jurassiens ayant traversé le lac pour coloniser ou pour fuir quelque persécution. »

Cette hypothèse ne tient pas suffisamment compte des investigations de la géographie linguistique. Il n'est guère possible de préciser ainsi l'origine de *jou*, ni même d'affirmer que le mot est celtique. Aussi est-il plus prudent de lui attribuer simplement le qualificatif de « prélatin ».

Citons encore quelques faits attestant l'expansion de *jou* dans la Suisse romande. Dans son *Glossaire de Blonay*, Mme Louise ODIN le signale sous la forme *dzaü*, s. f., forêt. « Mot vieilli, est-il ajouté, conservé seulement dans quelques emplois : La *dzaü*, nom d'une forêt. Par extension, *dzaü* désigne un fourré. »

(10) Le dictionnaire de Meyer-Lübke a un article (n° 4032) * *jurom* (gall.) : « Wald », « Bergweide ».

(11) Cf. *Dict. Savoyard*, *jheu* et *jhou*. La première de ces formes a été recueillie à Samoëns. On voudra bien modifier l'étymologie proposée : latin *jugum*. Les deux mots (latin et prélatin) ont dû, comme nous l'avons remarqué, entrer en collision.

(12) *Atlas linguistique de la France*, carte n° 594 (13^e fascicule) : *Forêt*. (Notre transcription ne peut recourir à tous les caractères phonétiques de la notation Gilliéron).

(13) J. HANNEZO, *Les forêts de l'Ain*, étude de géographie linguistique ; Bourg, 1909, in-8°, p. 33.

Voici une dernière citation qui ne saurait manquer d'intéresser nos lecteurs savoyards (14) : « La maison de Savoie ne voyait aucun inconvénient à autoriser les villes vaudoises à se fournir de combustible et même de bois de construction dans ses *joux noires* » (15).

L'équivalent linguistique de ces « *joux noires* » est, comme on l'a vu, l'allemand *Schwarzwald*. Le germanique *Wald* (16) tiendrait un beau rang dans cette revue des termes forestiers par excellence, si l'on admettait définitivement l'étymologie souvent proposée de *Sabaudia* (plus anciennement *Sapaudia*) : *Sap* + *wald* + suffixe = la contrée des forêts de sapins, la *Savoie*.

On s'étonnera peut-être de la place restreinte occupée dans nos régions par les continuateurs des mots latins cités au début de cette notice. Ils ont été supplantés par les appellations *bois* et *forêt*, presque exclusivement usitées de nos jours.

Dans la conversation, ces deux termes sont bien souvent employés l'un pour l'autre. Il en est ainsi dans une foule de textes. *Bois* et *forêt* ne sont pourtant pas synonymes. On le verra plus loin.

Dans le chapitre ayant trait au règne végétal (*Statistique*, p. 244 et suivantes), Verneilh écrit indifféremment *bois* ou *forêt*. Pierre Tochon suit cet exemple dans son *Histoire de l'Agriculture en Savoie* (1871). Je relève (p. 33, 34) les phrases suivantes :

(14) *Glossaire des Patois de la Suisse romande*, III^e fascicule, v^e *affouage*. Cet article donne de curieux détails historiques sur le droit d'affouage. Il est dû au maître romaniste M. Léon GAUCHAT.

(15) On trouvera dans l'ouvrage cité plus haut de J. Hannezo une énumération d'autres appellations des terrains boisés, avec un aperçu relatif à « l'origine onomastique des bois et forêts de la Bresse, des Dombes, du Bugey et du Pays de Gex ». Plusieurs de ces origines ou étymologies sont controversées. Elles le seront sans doute longtemps encore.

(16) *Wald* est gothique, suivant Meyer-Lübke (n° 9491 : *waldus*). D'où l'ancien fr. *gaut*, le piémontais *vanda*.

« Au commencement du XVIII^e siècle, sur un peu plus d'un million d'hectares formant la superficie de la Savoie, il en existait deux cent mille en terrains boisés ; les trois cinquièmes de ces *bois* appartenaient aux communes, aux corps constitués et à l'Etat. » Plus loin : « Les *bois* retiennent les eaux dans les moments de fortes pluies.... La conservation des *forêts*... La majeure partie de ces *bois*... (sans aucune nuance de sens). (17).

Le *Glossaire de Blonay* définit *bu* : « forêt, petit bois ». C'est plutôt : « *bois*, petite forêt », qu'il conviendrait d'écrire.

En effet, c'est la notion d'étendue qui établit la principale différence entre *bois* et *forêt*. Mais où finit le bois ? Où commence la forêt ? On comprend l'indécision. L'usage impose : *bois* de Boulogne, mais *forêt* de Fontainebleau, *forêt* de Saint-Germain. Nous disons d'ordinaire le *bois* de Bret, les *bois* de la Jeanne, la *forêt* du Semnoz. Il ne viendrait pas à l'esprit de dire : un *bois* vierge, pour une *forêt* vierge. Un pays *boisé* n'est pas non plus nécessairement un pays de *forêts*.

Suivant Littré, un second caractère s'ajoute à la notion d'étendue pour établir une distinction entre le *bois* et la *forêt*. « La *forêt*, lisons-nous (à l'article de ce nom), est toujours une grande étendue de terrain couverte d'arbres ; le *bois* peut être [remarquons l'atténuation] un terrain très petit. De plus, dans la forêt

(17) Hors de Savoie, l'usage des écrivains est aussi imprécis. Deux exemples entre mille : Dans la presqu'île entre Saône et Rhône, à Lyon, il existait anciennement une église connue sous l'appellation de « des *Bois*, aux *Bois* ». L'auteur de l'ouvrage *Les Eglises de Lyon*, écrit, en parlant de cette église : « Elle s'élevait près de la *forêt* ».

« Chez les Gaulois, rappelle M. G. DOTTIN, les *forêts* semblent avoir été considérées comme dépourvues de valeur ; ce sont les champs et non les *bois* que les peuples dévastent et se disputent entre eux ; ce sont les champs que les Germains aiment et dont ils cherchent à s'emparer. » *Manuel d'antiquité celtique*, 198.

croissent les grands arbres qui sont propres à la contrée ; dans le bois peut croître toute espèce d'arbres. »

Cette différence est-elle bien nettement exprimée ? Elle manque un peu de précision. Il vaudrait peut-être mieux prendre comme point de départ le sens initial du latin *forestis*, que forêt continue. Cette réflexion nous amène à rappeler l'étymologie de ce vocable, ainsi que l'historique du mot *bois*.

Forêt appartient à la famille de l'adverbe latin *foris*, hors, hors. C'est proprement le bois hors des murs ou de l'enclos, par opposition au bois clos, qui s'appellera *parcus*.

Littre, s'appuyant sur le sens usuel du bas-latin *forestare*, mettre dehors, bannir, admet que *foresta* signifiait un ban, une proscription ; par suite, c'est un terrain sur lequel on a prononcé un ban, une proscription de culture, d'habitation, dans l'intérêt de la chasse seigneuriale. Sur ce terrain prohibé, les arbres vont croître en liberté. La prohibition s'appliquant surtout aux parties boisées peuplées de bêtes fauves, on comprend le passage du sens de ban à la signification actuelle de notre mot *forêt*.

Toutefois l'idée primitive est simplement celle d'extériorité. L'idée de ban, de prohibition ou réserve, est postérieure. On peut comparer la locution plus moderne *buë devên*, « bois devin », qui signifie : bois défendu, de *defensus*. (Voir le *Dict. Savoyard* et l'étude citée de J. Hannezo).

La [*silva*] *forestis* est essentiellement l'étendue boisée hors de la villa gallo-romaine. De là cette notion de grandeur, caractère principal de la définition du mot *forêt*, suivant nos lexicographes. La surface de l'enclos où croissent les arbres qui formeront plus tard le *parc* est limitée ; celle qui n'est pas défrichée à l'extérieur est très vaste. Cette remarque peut nous expliquer aussi la survivance du terme *jou* dans les régions alpestres où les villas gallo-romaines n'avaient point ou avaient tardivement pénétré.

Ainsi l'étude des mots est inséparable de l'histoire

des institutions, des mœurs et coutumes. Elles s'éclaireront réciproquement.

En écrivant cette réflexion devenue banale, je songe à un important travail sur « la signification du mot *forêt* à l'époque franque ». Il a été publié dans la « Bibliothèque de l'Ecole des Chartes » (tome LXXVI, livraisons 1 et 2), en 1915. L'auteur est un historien bien connu, actuellement membre de l'Institut, M. Petit-Dutaillis. Rendant compte de cette étude, M. Prou faisait cette remarque : « Les vicissitudes qu'a subies la valeur du mot *forêt* ont dépendu étroitement des vicissitudes du pouvoir royal ». (*Journal des Savants*, juin-juillet 1915). Serait-il possible de faire pour la Savoie une enquête de ce genre ? A quelles conclusions aboutirait-elle ? Je me permets de poser cette question aux érudits compétents.

Quant à notre mot *bois*, les étymologies proposées sont nombreuses. Les uns rapportent le médiéval *boscum* au germanique *Busch* ; d'autres, comme Meyer-Lübke invoquent un type grec (18) ; plusieurs, moins audacieux, se contentent de cette simple constatation : « d'origine inconnue ». Cet aveu prend quelquefois une forme atténuée : « d'origine douteuse ». Il en est de même pour *parc*, qui a dérouté la sagacité de savants romanistes.

En Savoie, l'aire du mot *forêt* est beaucoup moins étendue que celle de *bois*. Même constatation dans les régions limitrophes. L'abbé Cerlogne mentionne *bou* pour la vallée d'Aoste ; il ne cite pas le correspondant de *forêt*. Le *Glossaire de Blonay* offre cette remarque intéressante : « *Bu* est actuellement le seul mot usité pour forêt ». « Ce mot, lit-on plus loin, qui a remplacé *dzaü*, est cependant peu usité ; *bu* est presque seul en usage ».

(18) Le dictionnaire de Meyer-Lübke rattache le fr. *forêt*, ainsi que ses congénères romans, au latin *forensis*, avec changement de suffixe (n° 3434). Il renvoie au dictionnaire de Diez, 144, et à Rom. F. XVI, 328. Pour *bois*, voir les références indiquées par Meyer-Lübke à la notice *bosca* (n° 1226).

Le *Dictionnaire Savoyard* n'enregistre pas *forêt*. Il fait une large place aux équivalents savoyards de *bois*. *Forêt* n'est pourtant pas inconnu du patois savoyard. La carte 145 de l'*Atlas linguistique* (4^e fascicule) concerne « les animaux qui habitent les bois ». Pour les localités citées de la Haute-Savoie et de la Savoie, elle ne mentionne que des variantes de *bwë*. Mais la carte 594 (13^e fascicule), relative à *forêt*, donne, pour notre département : *foré*, *aforé* ; pour la Savoie : *foré*, *foré*, et aussi *fozé*. J'ai l'impression que, en ces points déterminés, *forêt* est d'importation savante et sans doute relativement récente.

La langue de l'administration a peut-être influencé le parler indigène, dans les localités où Edmont a relevé des variantes de *forêt*. Elle établit cependant une différence entre les deux mots. Ainsi, en 1714, l'intendant général de Savoie fait défense « aux villes et communautés et à tous les particuliers propriétaires des îles, *bois* et *forêts* le long des rivières d'abattre, couper ou faire couper dans les dites îles ou *forêts* aucune sorte de bois ». Sage précaution, qui n'a pas toujours empêché le déboisement. L'édit de l'intendant savoyard nous ramène (« ainsi va la pensée ») des mots et des coutumes à la littérature. Et c'est Ronsard qui peut clore cette notice avec ses invectives « contre le bûcheron de la forêt de Gastine ».

P. S. — A Morzine, un village s'appelle *Aux Joux*.

Joria est aujourd'hui *La Joux*, hameau de Chamonix, sur la rive droite de l'Arve, au bas de la Floriaz. Cf. BONNEFOY, *Doc. Chamonix*, I, 281, 307.

Suivant Pierre HUMBERT, *Dict. du Parler neuchâtelois*, *joux* et son dérivé *jorat* survivent encore comme noms communs. Voyez aussi un article de M. C. MARTEAUX, *Revue Sav.*, 1923, p. 159.

Enfin *jou* se retrouve dans un certain nombre de toponymes mauriennais, ainsi que dans *Balajoux* = belle *jou*, nom d'une montagne qu'on peut apercevoir d'Evires.

II

VIORBE (1)

Viorbe : un de ces vieux mots, bien frappés, évocateurs, que nous retrouvons fréquemment dans les documents d'archives. Il est bon d'en esquisser l'histoire.

Viorbe désigne ce que nous appelons communément : escalier à vis, escalier en colimaçon, ou simplement vis. Ce type de construction est caractéristique dans nombre de châteaux savoyards et de vieilles maisons.

Rappelons quelques textes :

Au xv^e siècle, *viorbe* figure, sous sa forme latine *viorba* (2), dans le compte de Perrin Rollin, maître des œuvres du château des chevaliers de Ripaille (1433-1434).

Vers la même époque (1445-1447), Pierre Chapuis passe un contrat pour la construction de la tour et du logis Perrière, au château d'Annecy. On y lit la clause suivante : « Dedans la chantonnée par devers la dicte place joust le dits membres sera faite une *viorbe* de pierre de roche pour servir les entrées de la dicte tour et dudit membre » (3).

Au xvi^e siècle, M. de Quinsonas enregistre

(1) Nous reprenons ici, en la complétant, une notice que nous avons publiée en 1905, dans la *Romania*. Elle est dédiée tout spécialement à nos lecteurs de Thônes et de la Vallée. — Pour les notices antérieures, voir la remarque liminaire de la plaquette *Mots et Coutumes de Savoie*, extr. de *Lac d'Annecy*, 1930.

(2) Max BRUCHET, *Le Château de Ripaille*, p. 470, 477.

Au lexique, M. Bruchet renvoie aux articles de la *Romania*, janvier 1905, et de la *Revue Savoisienne*, 1904, p. 208.

(3) Max BRUCHET, *Château d'Annecy*, p. 90. — C'est l'exemple que j'ai cité dans le *Dictionnaire Savoyard*.

viôrbe (4) dans ses *Matériaux pour servir à l'Histoire de Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie*.

Un peu plus tard (1584), à propos de réparations à la « maison de l'Isle » [le palais de l'Île], à Annecy, il est question de surélever la *viôrbe* et de construire une nouvelle porte à côté de celle de la « cropte » (5).

Au XVII^e siècle (1626), les fragments d'un minutaire de Duret, notaire à Annecy, décrivent une maison sise à Crans. « Entre ladicte boutique et la porte dudit estable il y a ung escallier de boys à façon de *viôrbe*, y ayant 34 pas de boys en icelle *viôrbe*, et au dojon [donjon ; mais peut-être faut-il lire *sojon*, *sonjon*, sommet] y en manque 5 pas » (6).

Je relève aussi *viôrbe* dans le *Pourpris*, de Charles-Auguste de Sales (7).

Il serait aisé de multiplier les citations en parcourant nos diverses archives municipales ou départementales. Je me borne à mentionner, pour la fin du XVIII^e siècle, à Thônes (1798), un extrait des délibérations de l'Administration municipale du canton de Thônes, relatant que le citoyen Jean-François Girod, fils de feu Denis (de la *Viorbe*), est installé, après serment, comme juge de paix du canton (8).

Ainsi, depuis le moyen-âge jusqu'au XIX^e siècle, les textes constatent la vitalité du mot *viôrbe*. Le sens primitif (escalier à vis) s'est élargi, et *viôrbe* a signifié également maison offrant un escalier en colimaçon, passage sous des arcades, îlot (ou « pâte ») de maisons ayant ce caractère.

De nos jours, à Thônes, *viôrbe* (patois : *viôrba*, variante *viôrba*) est encore bien vivant.

(4) Ici c'est la forme du génitif latin « in introitus *viôrbe*... » ; tome III, 450, 453. Ce texte est de 1531.

(5) Max BRUCHET, *Archives de la Haute-Savoie*, série E 556, p. 226.

(6) Ibid., 535, p. 217.

(7) Charles-Auguste de SALES, *Le Pourpris historique de la Maison de Sales* ; Annecy, in-4°, 1659, p. 100.

(8) Je recueille cette citation dans les *Ephémérides* de l'histoire locale (de Thônes), éphémérides insérées chaque semaine dans le *Journal de la Vallée de Thônes* ; n° du 13 janvier 1929.

Je n'en veux pour preuve que la plaisante fantaisie patoise publiée par le *Journal de la Vallée de Thônes*, sous ce titre : « *La Viôrba* » ; (n° du 13 janvier 1929).

L'article *viôrba* du *Dictionnaire Savoyard* débute en ces termes : *Viorba*, sf. (4 T = Thônes), s'emploie dans l'expression *dzo la viôrba* [sous les arcades d'une maison].

Le Dictionnaire n'a pas noté l'emploi actuel de ce mot à Annecy ou dans la région annécienne. C'est que *viôrbe* a fini par tomber peu à peu en désuétude. Afin de me documenter plus complètement sur cette question, j'ai consulté jadis feu Jean Terrier, qui fut l'un de mes collaborateurs les plus dévoués et les plus compétents. Je transcris ses renseignements en saluant sa mémoire : « J'ai interrogé de vieux charpentiers et de vieux maçons, et tous ignorent les mots *vîret*, *viôrbe* ou *virbalet*, pour désigner un escalier tournant » (9).

Peut-être la locution *dzô lôz é*, si connue dans notre cité, et qui nous a fourni la matière d'une précédente notice (10), a-t-elle fini par supplanter *dzô la viôrba*, restée, comme on l'a vu, en usage à Thônes.

Hors de la Savoie *viôrbe* n'est pas inconnu. Il s'est réduit à *yôrb* dans le parler de Montbéliard, en perdant l'initiale. C'est même la forme jurassienne qui a mis sur la voie de l'étymologie. M. Antoine Thomas, et qui fut l'origine de la notice insérée dans la *Romania*, à l'instigation du maître romaniste.

Viorba, *viôrbe*, est un juxtaposé formé à l'aide des deux mots *vis* (*vi*) et *orba* (*orbe*). Le premier élément représente le latin *vitis*, vigne. En français, *vis* sert à désigner diverses formes d'escaliers. On emploie

(9) Jean Terrier ajoutait : « Les charpentiers donnent le nom de *giron* à une ligne qui partirait exactement du milieu de l'escalier et qui en indique la largeur moyenne des marches. Mais ce mot doit être un terme de métier employé également dans les autres parties de la France. »

(10). Voyez *Revue Savoisienne*, 1905 ; Lac d'Annecy, 24 juin 1927.

toujours les expressions « *vis* à jour », « *vis* de Saint-Gilles », « *vis* à noyau plein », « escalier à *vis* ». On dit encore simplement : une *vis*, en parlant d'un escalier tournant (Voir LITTRÉ). Tel est même le sens primitif de *vis*.

Suivant Du Cange, *vis* désignait aussi une tour contenant un escalier en colimaçon (*in modum cochleae*).

Viz est employé par Joinville : « Ils tenoient leur parlement en une *viz*, qui descendoit de l'une chambre en l'autre. »

Ce même élément (11), également réduit à *vi*, se retrouve dans l'un des noms savoyards de la clématite : *Viåbla* (de *vitalba*, *vitis alba*).

Quant à la seconde partie du mot *viorbe*, elle n'est autre que l'adjectif vieilli *orb*, *orbe*, du latin *orbis*, fém. *orba* (12). Ce terme latin signifie privé, spécialement de la vue, aveugle. *Orbe* s'emploie de nos jours encore dans quelques expressions. On dit : « un mur *orbe* », « la goutte *orbe* », un « coup *orbe* ». Ce n'est plus guère qu'un terme technique, connu surtout soit des maçons et des architectes, soit des médecins ou chirurgiens. Enfin nous retrouvons *orbe* dans la toponymie. Un exemple suffit : *Vallorbe*. Plusieurs langues romanes, notamment l'italien, et divers dialectes conservent aussi le mot qui continue le latin *orbis*.

(11) Voici l'opinion du *Dictionnaire Général* (H. D. T.) : *Vis*, emprunté du latin *vites*, pluriel de *vitis*, vigne, employé au sens de « vrillé, enroulement », est devenu *viz*, *vis*.

(12) Cf. MEYER-LÜBKE, *Roman. Etym. Wörterbuch*, n° 6086. Voir aussi *ibid.*, article 9395, *vitis* 2. Ce dictionnaire renvoie d'ailleurs à notre article de la *Romania*, XXXIV, 113, ainsi qu'aux *Nouveaux Essais* de M. A. THOMAS, p. 283. À côté du montbél. *vyorb*, il enregistre le savoyard *vyorba*, « Wendeltrippe », « Senpen-tinnenweg ».

H. D. T. (*Dict. Général*) donnent cette explication : ancien fr. *orb*, fém. *orbe*, puis, par réaction du fém. sur le masc., *orbe* aux deux genres.

Le second élément de *viorbe*, comme on le voit, n'est pas le même que le latin *orbis*, fr. *orbe*, dérivé *orbite*, ainsi que l'avait pensé Contejean.

Constatons enfin que, dans les parlers de Savoie, le nom féminin *vi*, chemin, sentier, est d'un usage très répandu (13). Ce mot continue probablement, malgré une difficulté phonétique, le latin *via* ; peut-être aussi *vicus*, car on trouve *vi* avec le genre masculin, bien que plus rarement. Il se peut que le composé *viorbe* ait subi l'influence de *vi*, chemin, ce qui concorde bien avec la signification de « passage » que nous avons indiquée :

(13) Cf. *Dictionnaire Savoyard*, V° *vi*.

III

« NOMS PROPRES » et « NOMS COMMUNS » :

Lombards et Cahorsins, Turcs et Sarrasins Catalogne et Carmagnole

L'une des parties les plus instructives du *Dictionnaire étymologique de la langue française*, de Léon CLÉDAT, concerne les « mots tirés de noms propres ». En relisant ces pages, je songeais aux vocabulaires de notre région. Je me demandais : Quels sont, parmi ces mots, de provenance si variée, ceux qui ont pénétré dans les parlers de Savoie ? D'autre part, avons-nous rencontré, dans ces mêmes parlers, des termes d'origine similaire (c'est-à-dire issus d'anthroponymes ou de toponymes), qui ne figurent pas dans nos lexiques du français commun ? Voici quelques réflexions notées au cours de cette enquête.

Il apparaît tout d'abord que la plupart des mots relevés sont inconnus des patois franco-provençaux, en particulier des patois savoyards. Les uns proviennent de la mythologie, de l'histoire ancienne, de la littérature ; les autres désignent des objets trop lointains ou trop spéciaux pour que les populations des campagnes aient eu l'occasion d'emprunter des expressions dont elles n'ont jamais senti le besoin. Des

mots comme *lambiner*, *pateliner*, *espiègle*, *maritorne*, *lovelace*, *céladon*, *rodomontade*, n'avaient guère plus de chance de recevoir l'hospitalité que ces vocables plus antiques : *draconien*, *automédon*, *zoïle* ou *aristarque*, *mentor*, *mécène* ou *sosie*. Et *dédale*, et *cariatide*, et tant d'autres témoins de civilisations ou de coutumes à peu près disparues. A vrai dire, tous ces mots « de noble extrace » n'ont jamais fait partie du vocabulaire employé par le peuple (celui des villes comme celui des campagnes). Actuellement nombre de bacheliers seraient bien embarrassés pour en indiquer l'origine ou en donner une définition à peu près exacte.

Un autre groupe comprendrait des mots tels que : *artésien*, ou des noms géographiques s'appliquant à des produits peu familiers aux paysans : *astracan*, *damasquiné*, *dalmatique*, *madrass*, *maroquin*, etc., etc.

En voici d'autres qui n'ont pas été relevés d'ordinaire dans les conversations de montagnards, mais que n'ignorent pas sans doute « nos bons villageois » : *persienne* et (à défaut d'*épagneul*) *espagnolette*, *canari*, *cantaloup*, *mansarde*, *corbillard*, etc. Si la *chartreuse* et la *bénédictine* étaient d'un prix moins aristocratique, ces liqueurs, ainsi que le *curaçao*, auraient eu peut-être quelques chances d'être « patoisées ».

D'autres mots de même origine sont de nos jours employés assez couramment ; mais comment fixer une date, même approximative, à leur apparition dans les parlers populaires de la Savoie ? Je crois bien que tout jeune paysan comprend ce dont il est question, si l'on fait mention par hasard d'un *crésus* ou d'un *hercule*, à plus forte raison d'un *assassin*, surpris dans un *galetas*. *Bougre !* s'écriera-t-il, sans plus songer aux Bulgares qu'au décorum, quand on évoquera une histoire d'*hiryges* ou de sorciers courant à la « *synagogue* » où les attendent, avec les autres diables aux noms étranges, *Robin* et le petit *Robinet* (1).

(1) Voir J. DÉSORMAUX, *Onomastique diabolique*; *Revue française de Prague*, VI [1927], p. 217.

Parmi les mots qui sont plus encore, si je puis dire, naturalisés, on peut citer surtout des noms d'objets manufacturés, tels que *bougie*, *calicot*, *cra-vate*, *cretonne*, *futaine*, *pantalon* ; des métaux, comme *cui-vre*, ou l'alliage *bronze* (d'où *bronzin* et sa famille) ; des appellations ayant trait au règne animal ou végétal : *truie* (si l'on persiste à voir dans ce nom un continuateur de *Troja*), *chasselas*, *pêche*, *échalotte* (si toutefois Ascalon est pour quelque chose dans cette désignation). La prune *mirabelle* devrait tenir son rang à côté de la *Reine-Claude* ; mais je n'ai pas relevé son nom dans les glossaires patois. En est-il de même pour le *faisan* ? Quant aux noms propres de personne donnés à des oiseaux familiers (tels que *pierrrot* au moineau), ils sont aussi nombreux que les noms de même source appliqués à la flore (2). Un seul exemple : *margaire* (3), à côté de *margot*.

Je parle de la pie, et non point de la reine !

Dans notre second petit chapitre le lecteur voudra bien passer en revue avec nous un certain nombre de mots usités en Savoie, mais qu'on chercherait vainement, je pense, dans nos dictionnaires académiques, ou qui ont reçu des acceptions à peu près inconnues en d'autres régions.

Ces vocables sont principalement des ethniques (noms de peuples, de régions). Comme le français propre, les parlers de Savoie ont enrichi leur vocabulaire en les transformant en « noms communs ». Comme le français également, ils en ont laissé plusieurs tomber en désuétude.

(2) Les noms de cette catégorie abondent. Voir la *Flore populaire de la Savoie*, d'A. CONSTANTIN et P. GAVE. Si l'on veut se borner à une seule plante alpestre, cf. GUARNERIO, *La rosa delle Alpi*, et les références citées dans ma *Bibliogr. méthodique des Parlers de Savoie*, n° 480, 483.

(3) Cf. *Revue Sav.* 1921, p. 13 et 146. — On y trouvera la citation de Cotgrave qui a permis d'identifier *margaire*.

Qui se souvient aujourd'hui du sens qu'avait pris au XVIII^e siècle l'adjectif *athénienne*, employé comme substantif ? J'ai rappelé cet usage périmé en rendant compte du dernier volume consacré par M. F. BRUNOT à l'*Histoire de la Langue française* (4). Quand la mode changea, cette signification nouvelle d'*athénienne* ne tarda pas à être oubliée.

Plus durables sont les traces qu'ont laissées dans nos lexiques des envahisseurs tels que les *Hongrois* et les *Sarrasins*, comme aussi les *Bulgares* et les *Turcs*. A défaut des *Vandales*, il y a place en Savoie pour les *Bourguignons*, et, ce qui est plus curieux, pour la *Tartarie*.

Si des mots tels que *hongre*, *hongreur*, *hongroyer*, ne sont pas d'un usage courant, on a relevé *nongre* ! C'est un juron énergique, aussi expressif que le continuateur de *Bulgarum* (5) auquel nous avons fait allusion.

Voici l'Espagne avec sa *Catalogne*. Un souvenir d'abord à la capitale. Si *barcelonnette* pouvait être un diminutif de Barcelone, nous remonterions à la famille d'Hannibal, aux *Barca* ! *Catalogne* se rencontre fréquemment dans nos vieux documents, soit tel quel, soit sous une forme légèrement altérée (6). On dénommait ainsi une couverture de lit en laine. Ce mot n'est point hors d'usage. L'abbé Pont l'a enregistré pour la Tarentaise ; le *Dictionnaire Savoyard*, pour Thônes, Annecy et la région annécienne. Nous avons cité

(4) Cf. *Revue française de Prague*, IX [1930], p. 360. On désignait sous le nom d'*Athénienne* une nouvelle sorte de meuble. J'ai renvoyé au *Dictionnaire de l'Industrie...*, ouvrage très curieux, trop oublié de nos jours.

(5) Voir *Revue Savoisienne*, 1912, p. 273. — Sur *nongre*, cf. *Revue de Philol. française*, 1906, p. 179, *Mélanges Savoisians*, V.

(6) Voyez l'article *Catolonie* du *Dictionnaire Savoyard*. La locution primitive était *couverte* (= couverture) de Catalogne. Elle s'est plus tard abrégée, de la même façon que « vin de Bourgogne » s'est réduit ordinairement à « du *bourgogne* ». L'expression complexe est encore usitée de nos jours, par exemple à la Chapelle (canton d'Abondance), où l'on dit couramment : *cverta d'Catalogne*.

des exemples du XVII^e siècle : Abondance, 1630, 1660 ; Annecy, 1614. En voici un nouveau, extrait de la plaquette de F. MUGNIER, *Trousseaux de mariés en Savoie aux XVI^e et XVII^e siècles* : « ...*catalogne* verte ». Cette citation vient à l'appui de la remarque finale du *Dict. Savoyard* : « On voit que ce terme s'applique à des couvertures de diverses couleurs. Actuellement il désigne le plus souvent une couverture de laine blanche ». J'ai noté dans un prospectus récent d'une maison d'Annecy l'annonce suivante : Lavage hygiénique des flanelles, couvertures, *catalognes*, édredons ». Ailleurs : vente d'une *catalogne*. Il resterait à préciser l'époque où le nom a pénétré avec l'objet dans nos régions. Ils avaient franchi les Pyrénées, comme d'autres les Alpes. J'ai montré (article inséré dans la *Revue Savoisienne*) que le terme ancien *canavex* (et variantes) n'était autre que le toponyme piémontais *Canavese* (7). Pour les draps, on les désignait souvent jadis par le nom soit de la région, soit de la ville, où ils étaient fabriqués. Il en est encore ainsi ; draps d'Elbeuf, etc. Il y avait, en concurrence avec les draps de France (*panni Francie*), les draps d'Allemagne (*panni Alamanie*) et ceux de Languedoc (*panni Occitanie*). Ces appellations sont un peu vagues. Je les relève dans des Lettres patentes de 1434 concernant un péage institué pour compléter les fortifications de Chambéry (8).

Voici d'autres noms de région qui ont également enrichi nos lexiques dialectaux. A la Bourgogne on doit l'introduction de *bourguinotte*. Du pays de Vaud souffle la *vaudaire* (9) ; de celui de Gavot provien-

(7) *Revue Savoisienne*, 1925 : Savoyard ancien, *canavex*, *canavel* ; savoyard actuel, *canavé*.

(8) Document reproduit en entier dans L. MÉNABRÉA, *Chambéry...*, p. 204 (comptes des Syndics).

(9) Voyez, pour les noms des vents (par exemple le *bôjhu*, qui souffle des Bauges), l'article *vén* du *Dictionnaire Savoyard*, ainsi que les notices de LÉON GAUCHAT, in *Bulletin Gloss. patois Suisse romande*, 1903 et 1904 (étym. de *djoran*).

draît la *gavotte*. Mais ce n'est là qu'une hypothèse chère à un ancien député. L'une de ses ambitions était de détrôner pour jamais Gap au profit du Chablais. Le Montferrat nous a donné la jolie danse appelée *montfarine* (ou parfois *manfarine*).

Si les termes de *grec*, d'*arabe* et de *juif* sont devenus parfois des épithètes péjoratives, le fait n'a rien de spécial à la Savoie. On sait que nombre d'ethniques ont subi une dépréciation du même genre. *Lombard* était souvent dans nos régions synonyme de *juif*, parce qu'il désignait des banquiers âpres au gain, ou parfois peu scrupuleux. Il en était de même pour les *caorsins* (ou *cahorsins*) (10), primitivement venus de Cahors ; mais ce terme finit par s'appliquer, comme celui de *lombard*, aux gens qui faisaient des prêts d'argent ou vivaient de l'usure.

Nous sommes forcés de réserver une place d'honneur, si je puis dire, aux *Sarrasins* et aux *Turcs*. Les premiers nous ont laissé mieux que des légendes embellies de siècle en siècle. Je ne parle pas de ces fameuses « cheminées sarrazines » qui font la joie de nos archéologues, ni des nombreuses *bornales*, refuges ou repaires de ces envahisseurs dont nos érudits contemporains ont singulièrement rétréci les exploits. Je n'insiste pas non plus sur la renouée qui porte ce nom. « Blé de *Sarrasins* », « blé noir », dit L. Clédât dans sa nomenclature. La forme usuelle, à Thônes comme à Annecy, est *farajhin* (11). Elle sert aussi à désigner, notamment à Rumilly, un bohémien (autre ethnique, moins employé dans les villages), un vagabond, un « romanichel », si vous préférez.

Quant à *turc*, il est synonyme de *man* ou de *bèche*. Cela ne vous dit rien peut-être ? Ces mots populaires ont cependant été recueillis par des lexicographes tels que Littré. Nous en avons parlé, si je ne me

(10) Cf. *Mém. Soc. Sav. d'Hist. et d'Archéol.* XXIII, 233.

(11) Ici encore, je me permets de renvoyer à l'article *farajhin* du *Dictionnaire Savoyard* (Jh est la notation de la sifflante interdentale, prononcée comme *th* anglais doux).

trompe, dans quelques articles antérieurs, notamment à propos de *verpillons* et d'*amblevins*. On sait que ces mots désignent en Savoie, en Maurienne particulièrement, le coléoptère nommé *Rhynchites auratus* ; ailleurs, la larve du hanneton. *Man* est encore usité dans la Suisse romande. Je n'ai pas recueilli *turc* avec un tel sens dans les parlers savoyards. Mais *turc* pourrait éclairer l'origine de *man*. Oserais-je hasarder une hypothèse étymologique, au risque de la voir à son tour reléguée dans un futur recueil d'« Amusettes » ? Osons.

Ce parasite maudit qui ruinait les vigneron, était l'objet de leur exécution. C'est le terme exact, puisque les *mans* furent plus d'une fois cités à comparaître devant la justice ecclésiastique, souvent aussi voués à l'anathème et à l'exorcisme (12). Un *man*, c'était un *mahon*, un sectateur de Mahomet, sinon une métamorphose de Mahomet lui-même. On prononce *man* dans certaines régions, *mon* dans plusieurs autres, comme *taon* se prononce ici *tan*, ailleurs *ton*, forme plus voisine du latin *tabonem*.

Quoi qu'il en soit de cette fantaisie étymologique, je transcris un très curieux passage que j'ai glané dans les *Etrennes mignonnes de Savoie pour l'année bissextile 1792*. Ce petit recueil, imprimé en 1792, à Chambéry, par C.-F. Lullin, contient un chapitre in-

(12) Il convient de rappeler, outre le très érudit ouvrage de Léon MÉNABRÉA, *De l'origine, de la forme et de l'esprit des jugements rendus au moyen-âge contre les animaux* (Chambéry, 1846), l'intéressant article de A. AUGUSTIN-THIERRY, dans le *Temps* du 4 octobre 1930. Pour la linguistique, voir Antoine THOMAS, « Hurebec », in *Mélanges d'étymol. française*, p. 121, ainsi que mon Essai de géographie linguistique : « *Hanneton* » en Savoie.

Au nombre des « fléaux de la terre », je trouve cités « les monts », dans *l'Agronomie*, II, 159. Ce passage a été signalé par F. BRUNOT, *H. de la Langue fr.*, VI, 1^{re} p., 1^{er} fasc., p. 248.

J'ajoute à ma notice sur *amblevin* et *verpillon* la référence suivante : *Les amblevins dans les vignobles de Saint-Jean-de-Maurienne*, in *Soc. Hist. de Maurienne*, 2^e Série, t. III, 1^{re} partie.

titulé : « Agriculture », où figure un extrait d'un « Mémoire de M. ADAMS sur la destruction des vers du hanneton et de plusieurs autres scarabées et des hannetons ». Voici la phrase qui intéresse nos recherches lexicographiques :

« Les ravages dont on se plaint sont produits par les hannetons et les vers connus sous les noms de *Mans* ou *Maons*, *Munes*, *Tacs* et *Turcs*... (13). Le ver où *man*... redoute l'eau et l'humidité. Les *mans* restent trois révolutions de printemps sous terre ».

D'un usage beaucoup plus général est l'appellation de *Turquie* elle-même.

Si le *sarrasin* c'est le blé noir, le maïs est communément désigné sous le nom de « blé de Turquie », ou simplement *turquie*. Les variantes de ce mot sont nombreuses, particulièrement en Savoie. Je me borne à renvoyer le lecteur à la *Flore* ou au *Dictionnaire Savoyard*. La forme avec métathèse *treki*, *trekià*, est très répandue. Les explications qu'on a données sur la provenance d'une telle dénomination sont loin de concorder et de satisfaire la critique. *Turquie* ne pourrait-il être mis au nombre des étymologies populaires ? Ce qui me frappe, c'est le rapport qui existe entre les variantes de ce mot et certains dérivés appartenant à la famille du latin *torquere*, tordre, d'où *torques*, collier. N'y aurait-il pas eu, sinon confusion, du moins contamination ? A la même famille se rattacherait *trochet* (14). Ce mot n'apparaît pas en Sa-

(13) *Turc*, au sens de « ver blanc », est enregistré par l'*Histoire de la Langue fr.*, VI, 1^{re} p., 2^e fascicule, p. 573, dans la nomenclature des « termes populaires et dialectaux ». A-t-il été relevé en Savoie ?

(14) J'ai noté le texte suivant : « Un chapel d'or large avec huit *troches* de perles. » DUFOR et RABUT, *Les orfèvres et l'orfèvrerie en Savoie*, s. s. H. A., XXIV [1886], 346. Les auteurs expliquent ainsi le mot *troches* : « réunion de pierres précieuses ou de perles ». (Il s'agit de l'inventaire des bijoux du comte Amédée VI, en 1341). Une des formes dialectales de *trochet* est *troquet*. — L'analogie aidant, la confusion des mots dont nous parlons n'est pas invraisemblable. Je constate aussi que, en Gascogne, *torclo* s'applique à la fois au maïs et à un

voie, où nous avons recueilli un grand nombre de termes exprimant l'idée de fleurs, de fruits, croissant ensemble.

Le patois savoyard ignore de même la *turquoise*, ce qui n'a pas lieu de nous étonner ; mais il connaît fort bien cette sorte de doublet qu'est le nom *troquèse*. Ce mot est relevé à Abondance, dans un texte de 1684, sous la forme *torquaises*. C'est le moderne *tricoise* (15), sorte de tenailles.

Turquois (16) est aussi un vocable d'armurier. Il avait pour équivalent « arc à la *turquesque* ». Je relève cette locution dans un Inventaire de l'artillerie du château d'Annecy, daté de 1575 : « sept arcz dabourt faictz à la *turquesque* ».

MAX BRUCHET donne cette intéressante explication : « Il faut lire sans doute arcs de bouc faits à la *turquesque*. On appelait ainsi, ou plus souvent *turquois*, un arc fait de telle façon que, détendu, il prenait une courbe accentuée en sens inverse de celle qu'il avait étant tendu ; il était fait le plus souvent avec des cornes d'animaux. » (17).

trochet de fruits. Voyez *torco* dans MISTRAL. Pour rendre l'idée de *trochet*, en parlant soit de noix ou de noisettes, soit de cerises, de groseilles, le français populaire de la Savoie emploie, suivant les régions : *caté*, *chatelet*, *gaillet*, *biô*, *biolet*, *bosquet*, *floquet*. Cette variété méritait d'attirer l'attention.

Pour plus de détails sur les variantes anciennes ou dialectales de *trochet*, cf. GODEFROY, *troche* (*troque*). Je me borne à transcrire la citation suivante : « Une autre sorte de blé que les paysans du Lyonnais appellent « *bled qui truche* »... *Trucher* à Lyon est « autant comme jeter plusieurs branches en langage de Lyonnais ». (J. des MOULINS, *Histoire des Plantes*, IV, 1, éd. 1653).

(15) Sur *turcaise* et variantes, cf. GODEFROY, v^o *turquoise*. Ajoutons qu'on appelait aussi *tricaise* une sorte de fronde. Le savoyard conserve encore *étrécaise* (Cf. D. S., v^o *étréqèse*).

(16) Chose curieuse, l'arc « *turquois* » avait pour synonyme l'arc « *anglois* ». « L'arc de main que on appelle *angloiz* ou *turquoyz* ». Texte cité dans GODEFROY.

(17) MAX BRUCHET, *Etude archéologique sur le Château d'Annecy*, p. 95.

Cupidon lui-même, insensible aux anachronismes, ne dédaignait pas de manier cette arme exotique, ainsi que nous l'apprend le *Messagiers d'amours* :

Veys [vois] Cupidon tenant son arc turquoys. (18).

Ailleurs c'est Diane, celle de Henri II. Brantôme l'atteste : « Sa Majesté apperceut venir à travers de la dite forest Diane chassant avec ses compagnes et tenant à la main un riche arc turquois. » (19).

Turquie était aussi le nom d'une petite dague et d'une sorte de cimeterre. Si je les mentionne ici, c'est que ce mot figure dans le « *Levain du Calvinisme* au commencement de l'hérésie de Genève ». Cet ouvrage fameux est dû, comme on sait, à Jeanne de Jussie, « abbesse du couvent de Sainte-Claire, à Annessy ». On y trouve des « Lettres de deffry du Grand Turc envoyees a nostre saint pere le Pape et a tous les princes chrestiens », et dans ces lettres la phrase suivante : « Aye a se transpercer le cœur de sa *turquie* de toute sa puissance, tant que mort s'ensuyve. »

Enfin *Turc* avait donné entre autres dérivés, *turquerie*, *turquin*.

Turquerie était synonyme de *mo(m)merie*. *Turquin* évoque l'admirable scène des moutons de Panurge : « De la peau seront faictz les beaux marroquins, lesquels on vendra pour marroquins *Turquins*. » J'ignore si *turquin* eut jamais cours en Savoie. Une variante était *turquien*, adjectif appliqué à la langue :

Pour ce que j'entens bien latin
Et que je parle *sarrasin*
Et *turquien*.

(*Miracles de Notre-Dame*, XXXII, 2124, A. T.)

Notre liste s'accroît de nouveaux termes si, aux ethniques, on ajoute les noms de villes et de personnes. Quelques-uns ont trouvé place au cours de cette notice. Je ne puis qu'y faire une allusion rapide.

(18) Texte cité dans GODEFROY.

(19) *Ibid.*; BRANTÔME, *Des dames*, IX, 318; éd. Lalanne.

Nous y reviendrons, en étudiant cette foule de sobriquets si curieux qui figurent dans les anciens documents d'archives.

Les vieilles *faïences* de Savoie, dont nous parlait jadis M. van Gennep, évoquent la ville de Faenza, comme tant d'autres objets fabriqués rappellent la localité d'où ils tirent leur origine. Il n'y a rien de spécial à la Savoie, si toutefois je ne commets pas d'oubli. En Savoie, comme ailleurs, *galetas* perpétue l'histoire d'une tour de Constantinople (pardon ! de Stamboul). Peut-être le nom d'un autre faubourg, Péra, est-il conservé dans un argot des tailleurs de pierre, en Tarentaise comme à Samoëns et à Morzine.

Terminons par la *carmagnole*. Fâcheux souvenir, pensez-vous. Mais il y eut *carmagnole* et *carmagnole*. Tous mes lecteurs connaissent le nom de cette danse : elle doit son origine à une ville du Piémont. Quelques-uns sans doute ont entendu parler de l'accoutrement qu'on désignait ainsi. Il est une autre acception, que je signale aux lexicographes futurs. Je lis, en effet, dans la *Chronique de Yolande de France*, le passage suivant : « En janvier 1482, à Turin, il est représenté momeries et *carmagnoles*. » (20).

Ce texte, avec cette signification, doit être ajouté à l'article du *Dictionnaire Général*, H. D. T., qui mentionne le mot, au xv^e siècle, seulement au sens de « toque ».

Carmagnole et *momerie*, familiers à la cour de Savoie, avaient-ils pénétré dans le vocabulaire usuel de nos régions ? Comme pour un certain nombre de vocables cités plus haut, il est permis d'en douter. Mais l'historien du langage doit enregistrer, à côté des mots et des usages populaires, rustiques ou citadins, tous les témoins, obscurs ou reluisants, de la vie actuelle et de la vie du passé (21).

(20) L. MÉNABRÉ, *Chronique de Yolande de France*, p. 222.

(21) Il n'a été fait mention ni de *Savoie*, ni d'*Allobroge*. Nous étudierons le premier de ces mots avec tous les dé-

IV

SÉRAC

Le mot *sérac* ne figure pas dans la liste dressée par HATZFELD, DARMESTETER et A. THOMAS, des termes que le français a empruntés aux parlers de la région franco-provençale. On ne le relève pas non plus, dans le *Dictionnaire Général*, à sa place alphabétique. Sans doute les auteurs ont regardé *sérac* comme l'un de ces vocables provinciaux que la langue nationale n'avait pas encore adoptés définitivement. LITTRÉ, il est vrai, l'avait enregistré, mais en le faisant précéder du signe †. Le dernier tome publié de l'*Histoire de la Langue Française* signale en ces termes l'apparition d'un mot que les progrès de l'alpinisme ont de plus en plus vulgarisé (1). Le passage intéressera certainement les touristes amis de la Savoie. Ils nous sauront gré de le transcrire ici, malgré la longueur de cette citation :

« Si, pendant tout le [XVIII^e] siècle, les savants continuèrent à puiser largement au vieux fonds français, ils montrèrent moins de goût, surtout après 1750, pour le vocabulaire populaire et les termes locaux. Seul peut-être le genevois Saussure (2) fait exception : parlant de réalités mal connues et particulières à une

veloppements que comporte sa « précellence ». Le second nous a fourni la matière d'une notice détaillée à laquelle nous renvoyons, avec l'auteur du Dictionnaire étymolog. fr. (*Französisches Etymologisches Wörterbuch*, 1^{er} fasc., 1922, v^o *Allobrogus*).

(1) F. BRUNOT, *Histoire de la Langue Française*, tome VI, 1^{re} partie, 2^e fascicule, p. 619.

(2) Il conviendrait d'ajouter Bourrit, ainsi que nous l'avons fait remarquer ailleurs.

région limitée, il était naturel qu'il employât les mots en usage sur les lieux mêmes ; c'est ainsi qu'à partir de 1779 les *Voyages dans les Alpes* firent connaître les « glaciers » (3), la « molasse », les « moraines » (4), les « séracs », l'espèce de marbre nommé en Savoie *brèche* et ces brusques changements de niveau du lac, qu'on nomme à Genève *seiches* ».

L'histoire du nom *sérac* est curieuse. Elle mérite à tous égards de prendre place dans nos recueils de notices concernant les mots et les usages de la Savoie. En voici l'esquisse.

Le terme savant *sérum*, si connu depuis les découvertes de Pasteur, n'est autre que le latin *serum* (5), emprunté sans modification. A l'origine il signifie : petit-lait. A cette famille appartiennent les dérivés *sérac*, *sérat*, *séret*, *séracée*, employés pour désigner des produits de l'industrie laitière.

Les textes latins du moyen âge offrent assez fréquemment dans nos régions le mot *sirum*, *siri*. Ainsi un document daté de 1443, tiré des archives de Salanches, recueillies par BONNEFOY, mentionne deux fromages (*duo fromagia*) et « unum *sirum* ». Une note de l'érudit PERRIN explique ainsi ce dernier nom : « *sérac*, fromage maigre ». (6). D'ordinaire, souvent

(3) Cf. *Revue Savoisienne*, 1925. — Ajoutons que *glacier* est déjà dans la *Savoie*, de J. Pelletier (1572) :

Ceux du pais glacier l'ont appelée.

(4) Voir l'historique et l'étymologie de ce mot, *Revue Savoisienne* 1927, et *Lac d'Annecy*, n^o 61 [4 juin 1927].

(5) *Serum*, avec l'e bref, distinct de *serum* > soir (avec e long).

(6) Voir BONNEFOY, *Chamonix*, Documents, I, 349 ; II, 143. Le premier document auquel nous renvoyons est de 1400 ; le second, de 1443. Perrin a fort bien expliqué celui-ci. Aussi peut-on s'étonner qu'il n'ait pas reconnu le même sens au même mot, figurant dans le document de 1400. Je donne ici le texte et la glose, pour épargner une recherche à quelque amateur curieux de vieilles choses : « ...unius eque quam ducebat apud Sabaudiam oneratam de caseis, *siris* et vestibus domini ». « Vases à contenir des liquides », note Perrin. C'est de fromages qu'il s'agit

du moins, le fromage maigre est distingué du fromage gras, auquel on réserve plutôt l'appellation de *caseus*. C'est le mot employé par le berger Tityre, mais que supplantera le barbare *formaticum*, fromage.

Sérat et *serac* me semblent être le même mot, avec un suffixe différemment traité. La première forme *séra(t)* est celle de nos régions ; *sérac* a subi l'influence provençale. Un doublet de *séra(t)* est *séré*, transcrit aussi *seret*, *séret*, notamment par les lexicographes suisses BRIDEL et HUMBERT (7). Au sens de fromage, ces mots sont employés par des écrivains français depuis plusieurs siècles. Le passage essentiel est celui que nous avons reproduit dans le *Dictionnaire Savoyard*. Il est extrait de *La Savoie*, poème de Jacques PELLETIER (du Mans), imprimé à Annecy, en 1572 :

évidemment, fromages différents de ceux que désigne le mot *casei*.

Ce terme revient aussi plus d'une fois dans le *Consuetudinarium*, ou Coutumier, de Talloires, par exemple, p. 37 [XXXIV ; cf. XLI] : « duas pecias *siri*... » Nous renvoyons au magnifique ouvrage de D. BRIENNE, *Consuetudinarium insignis Prioratus Tallueriarum* I-II, 1568 ; Paris, 1908.

(7) *Sérac* figure sous la forme *sairay* dans « *Les cris de Genève* », 52 : « Vegni u *Sairay* », [venez au *sérac* !] Plus haut, v. 31, on lit : « Vegni è *Sérassié* », [venez aux *Séracées* !] Voyez J. JEANJAQUET, *Deux anciens textes en patois genevois*, p. 33 (note), et 35.

Pour la Suisse romande, avec ce texte ancien, je me borne à renvoyer aux glossaires cités de Humbert et de Bridel, et surtout à celui de Mme L. Odin, *Glossaire du patois de Blonay*, v° *séré*, p. 526. On y trouvera, avec une tradition folklorique, la définition suivante : « Sorte de fromage qui se fait avec la caséine qui reste dans le lait après qu'on en a retiré le fromage, et qu'on fait coaguler avec de l'arzi. Ce fromage étroit, mais haut de forme, très blanc, se mange avec des pommes de terre ; frit à la flamme, il devient délicieux ». Avis à nos modernes, Brillat-Savarin. Mais peut-être suivraient-ils plus volontiers cet écrivain du xvr^e siècle que cite la *Revue Savoisienne* (1888, p. 23) : « Bien maigre fromaige, que nomment audit pais [de Savoie] *seret*, ad cause que se faict apres le bon fromaige ». Ce texte est de 1518.

Ils (8) font tramper la racine d'Ortie
En la liqueur du fourmage sortie
Qu'on dit lait clair, dont leur Aisi se fait,
Nom du Latin, acide, contrefait,
Puis au chaudron, où boult d'autre lait maigre
Avec lait franc, ilz getent de cet aigre
Ce qu'il en faut. Ces trois mistionnez,
Font le Serat, bien proportionnez,
Second fourmage, et de grosse sustance,
Des povres gens ordinaire pitance.

Plus haut nous lisons :

Mais le tiers gaing qu'en Savoye ilz en tirent
Est le Serat, que du Latin ils dirent :
Au païsan de grande utilité,
De peu de coût, et grand' facilité.

La forme française *seré* est relevée par GODEFROY, en 1528 (*Platine de Honneste Volupté*). L'équivalent *sérat* est aussi mentionné, au xvi^e siècle, par le même lexicographe : « Les Normands font bouillir du lait avec aulx et oignons et le reservent en vaisseaux pour leur usage et l'appellent lait aigre, ou *serat* ». (LIEBAULT, *Maison rustique*, 1597.)

Ce dernier texte tendrait à contester à la Savoie l'origine du mot et du produit. Peut-être Joachim du Bellay mettrait les plaideurs d'accord, du moins pour le produit, en les renvoyant au *Moretum*, poème attribué à Virgile, que l'ami de Ronsard a « translaté » en des vers alertes et pittoresques.

Serat (lait *serat*) est ainsi défini par COTGRAVE, en 1611 : « Milk boiled with garlick and onions, and much used in Normandy, also, sowre, or sowred milk ».

Et c'est aussi le Dauphiné qui revendique ce mets « rustique », avec le *serret* de la Drôme, que l'immense érudition de Littré ne pouvait oublier.

(8) *Ils* = les « Savoisiens ». Nous avons constaté que J. Pelletier emploie toujours cette forme. Voyez la réédition de *La Savoie* imprimée par F. Ducloz, à Moûtiers (1897), avec notice de Ch. Pagès.

Quant au dérivé *séracée*, en patois savoyard : *serachà* (région de Thônes et d'Annecy), il s'applique au petit lait avec lequel on fait ce fromage mou et maigre dont nous venons de parler. Rappelons que Jean-Jacques Rousseau a employé ce mot (9) sous la forme *céracée* : « La Fanchon me servit des *grus*, de la *céracée*. » (*Nouvelle Héloïse*, IV, 10).

* * *

Mais, pensera notre lecteur, je m'attendais à escaler en chambre les *névés* ; savoyard, dauphinois ou normand, c'est un fromage qu'on nous sert. *Maigre pilance*, en vérité ! « Patience ! » disait Panurge. Voici « le bon du conte ». Du fromage aux pics neigeux, il y a moins loin qu'on ne suppose. Et c'est encore notre Littré qui nous aide à franchir aisément cet espace : *Sérac*, « par assimilation de forme, nom, en Savoie, de grandes masses de glaces, plus ou moins compactes, sur le Mont-Blanc ».

L'exemple cité à l'appui est tiré de SAUSSURE, *Voyages dans les Alpes*, VII, 254.

« Sur le Mont-Blanc » préciserait l'origine de cet emploi. *Sérac* en ce sens serait probablement chamoisard, bien que la finale ne décèle pas un mot du cru, si j'ose employer ici un pareil terme. En tout cas, actuellement, nous devons retrancher cette dernière partie de la définition. *Sérac*, sauf erreur, a envahi tout le domaine des glaciers alpestres. Je devrais dire peut-être, plus largement, tout le domaine glaciaire ; mais je l'ignore.

Le *Supplément* de LITTRÉ nous fournit en outre un intéressant passage, que j'ai déjà enchâssé dans le *Dictionnaire Savoyard*. « Elle [la fonte à la surface de la neige] produit de singulières formations, celle

(9) Cf. Alexis FRANÇOIS, *Les provincialismes suisses-romands et savoyards de J.-J. Rousseau*, 22, 40. — L'auteur relève cette note d'une édition : « Laitages excellents qui se font sur la montagne de Salève. Je doute qu'ils soient connus sous ce nom au Jura, surtout vers l'autre extrémité du lac ».

entre autres qui doit son nom de *sérac* à une vague ressemblance avec une espèce de fromage qu'on fabrique dans les chalets des Alpes ; les *séracs* sont des cristaux de glaces. » (E. RAMBERT, *Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1867).

LA BÉDOYÈRE avait aussi expliqué le mot. « *Sérac*, avait-il noté, sorte de fromage » (10). Depuis, *sérac* a conquis non seulement la littérature des voyageurs, des alpinistes et des géographes, mais la littérature tout court. En voici un exemple plus récent. Ayant à parler du rôle littéraire d'Alfred de Vigny, Ernest DUPUY évoque la joie de « dominer plaines, coteaux, vallées, alpes, forêts, rochers, *séracs*. » (11).

Sans doute le critique avait oublié l'origine métaphorique de cette expression. C'est l'une des comparaisons les plus curieuses qui aient enrichi notre vocabulaire. Elle figure dans un récent chapitre ayant trait aux « équivalents savoyards de petit-lait en toponomastique ». Ce passage termine à souhait le présent article.

« Une première pile de lacets ménage l'accès de la vallée suspendue de la *Lenta*, au nom très couleur locale, étant synonyme de *létô* ou *laisi*, le petit-lait, dans la gorge où débouche, à Val d'Isère, le chemin de l'Iseran. On sait qu'à Chamonix l'eau des torrents sous-glaciaires est de même par les gens appelée le « lait des glaciers », sans doute parce qu'elle est fournie en partie par leur *sérac* ! Que voilà bien toute une famille toponymique bien pastorale et à saveur de fruitière ! » (12).

Pareils traits peuvent servir à caractériser l'imagination populaire. Aussi les ai-je retenus pour illustrer nos prochaines séries de notices sémantiques.

(10) H. DE LA BÉDOYÈRE, *Journal d'un Voyage en Savoie*, p. 338.

(11) Ernest DUPUY, *Alfred de Vigny*, II, Le rôle littéraire, p. 120 ; Paris 1912.

(12) Article intitulé : « Du mont Cenis au Léman par les cols qui avoisinent la frontière », II, Inséré dans *L'Echo de Savoie*, 8 mai 1927.

V.

LAVANCHE (LAVANGE)
AVALANCHE (AVALANGE)

Parmi les mots qui désignent les phénomènes ou accidents de la montagne, *avalanche* est l'un des plus connus. Son histoire l'est moins. En voici l'esquisse.

D'abord la définition. Nous l'empruntons à LITTRÉ. « Masse de neige et de glace, détachée d'une montagne, et qui se précipite dans les vallées sous-jacentes. » Ce dernier mot est supprimé dans le *Dictionnaire Général*. Il nous paraît, en effet, sans utilité.

Littré ajoute ailleurs : « Se dit, dans les Alpes et les Pyrénées des torrents de boue et de pierre qui souvent, après de violents orages, coulent du flanc des montagnes. »

C'est au mot *lavanche* que nous lisons cette seconde explication. Elle complète la première. Les deux faits indiqués ne sont pas absolument identiques.

Néanmoins les quatre formes *lavanche* et *lavanche*, *avalanche* et *avalanche*, sont d'ordinaire reconnues comme des variantes d'un même mot, ayant même signification. Aux définitions de nos lexicographes on peut comparer la description de l'avalanche, donnée, au XVI^e siècle, par l'auteur du poème *La Savoye*, Jacques Pelletier (du Mans). Cette description est pittoresque, mais un peu longue. De plus, ces vers, trop souvent prosaïques, n'offrent pas toujours la netteté désirable. Aussi suffira-t-il de transcrire une seule phrase, comprenant le mot *lavanche*. Cette phrase a déjà servi d'exemple pour « illustrer » l'article du *Dictionnaire Savoyard*. Je la reproduis d'après la réédition imprimée à Moûtiers, en 1897, par F. Ducloz (p. 87) :

*Cete Lavanche au choir se vient ouvrir,
Au heurt des rocz, et tout le val couvrir*

*Ou (qui la foy de l'ouye surmonte)
Ce fais massif venu aval, remonte
Contre le Mont opposite estendu,
Presque aussi haut qu'il estoit descendu.*

L'hyperbole (c'est bien ici le terme exact) est un peu forte. Mais on trouve bien d'autres « exagérations » chez nos descriptifs du XVI^e siècle, même chez ceux qui écrivent en prose.

* * *

Lavanche (dont *lavange* n'est qu'une variante) est tombé en désuétude au cours du XIX^e siècle dans le français usuel. Il est plus ancien qu'*avalanche*, seul en usage de nos jours. *Lavanche* continue cependant à vivre dans les patois de la région alpestre.

En Savoie, FENOUILLET l'a recueilli sous les deux formes *lavanche* et *lavanjhe*. Le *Dictionnaire Savoyard* enregistre *lavênche* (et *lavêche*), avec plusieurs variantes phonétiques. La forme annécienne *valênche*, si elle n'est pas une simple métathèse, offre un exemple du fait grammatical connu sous le nom de « déglutination » de l'article. Inversement, dans le Haut-Chablais, le type *élavanche* est dû à la soudure de la voyelle *é* (de *les*) : *les lavanches* est devenu *lélavanche* (1). La variante la plus répandue dans le français local ou régional de la Savoie jusqu'au XX^e siècle est *lavanche* (2).

Sous une forme latinisée, *lavanche* revient fréquemment dans les textes du moyen âge recueillis par Bonnefoy, annotés par Perrin (3). Nombreux sont

(1) On peut comparer les nombreux cas cités dans notre étude : *L'agglutination de l'article* [dans les parlers de Savoie], *Mélanges Savoyards*, V, in *Revue de Philologie française*, XX [1906].

(2) Voir un exemple, de 1703, pour le canton de Beaufort, dans PÉROUSE, *Albertville*, E, Suppl. 627, p. 101, col. 1.

(3) J.-A. BONNEFOY et A. PERRIN, *Documents relatifs au Prieuré et à la vallée de Chamonix*; Chambéry, 1879 et 1883.

les lieux dits qui tirent de ce mot leur appellation (4). Le patronyme *Lavanchy* (et variantes) est aussi répandu (5).

Comme on l'a vu, *lavanche* (ou *lavange*) a reçu droit de cité dans notre littérature. LITTRÉ a donné un exemple de Buffon. En voici un nouveau. Je l'extrais du *Voyage en Italie*, de LALANDE (6) : « Les *lavanges* ou *lavanches*, ces masses énormes de neiges qui se détachent des montagnes sur la fin de l'hiver... »

Ramond préférerait *lavange* (7).

Avalanche se présente également sous la forme *avalange*. (Celle-ci disparaît ; je devrais écrire peut-être : a disparu, de nos jours). Les deux exemples de LITTRÉ sont du XIX^e siècle. L'un est tiré de Millevoye ; l'autre, de Béranger. Cotgrave avait déjà recueilli le mot (sous la forme *avallanche*), en 1611. Comme l'indique le *Dictionnaire Général*, en 1835, l'Académie admet encore les deux formes voisines : *avalanche*, *avalange*. A cette date, les Viennet et les Baour-Lormian pouvaient alléguer, en faveur d'*avalange*, tel vers de DELILLE, traduisant le « *Passage du Saint-Gothard* » (8). Les voyageurs rencontrent un « bon

(4) Un exemple : *Lavancherium* > *Lavanchier* > *Lavancher*, village de Chamonix, entre le chef-lieu et Argentière. D'où le diminutif *Lavancherot*, ou le *Lavanchier* d'Ortaz, sur le chemin du Montenvers. (Ouvrage cité, I, 145 ; II, 2, 55, et passim).

(5) Rappelons seulement le nom du chanoine *Lavanchy*.

(6) LALANDE (de), *Voyage en Italie*, I, 69, 85 ; 3^e éd., Genève, 1790.

(7) Cf. *Lettres de M. W. Coxe sur l'état de la Suisse*, trad. de l'anglais ; Paris, 1782, t. II, p. 129. Observation du traducteur [Ramond] : « Le mot de *lavange* dérive du terme allemand *Lauine*, par lequel les habitants des Alpes suisses désignent ce phénomène. » — J'extrais cette citation intéressante d'un article de M. F. BALDENSPERGER, *Notes lexicologiques*, in *Rev. de Philologie fr.*, 1913, p. 96. — Le terme allemand allégué par Ramond n'est pas la souche de *lavange*, mais ces deux mots dérivent d'un même prototype.

Lavange, dans Ramond, est cité par le *Mercure de France*, 1^{er} déc. 1910, p. 493.

(8) *The passage of St Gothard*, a poem, by Georgiana

hermite », au toit hospitalier. Celui-ci, dit le poète-traducteur,

*Nous peint tous nos dangers, et du passant surpris
La terrible avalanche écrasant les débris.*

Dans les notes qui accompagnent ce poème franco-anglais, je lis cette phrase : « Les accidents occasionnés par les *avalanges*, qui entraînent des rochers avec elles, sont tellement redoutés que les voyageurs sont obligés d'observer le silence le plus rigoureux afin d'éviter que la vibration de l'air ne fasse tomber sur eux ces amas de neige qui les enseveliroient ».

* * *

Lavanche (*lavange*), *avalanche* (*avalange*), d'où proviennent ces mots ?

Les dictionnaires sont d'accord pour rapporter *avalanche* à la famille du latin *vallis*, qui nous a donné *val*, *aval* (d'où *avalier*, descendre). Mot genevois, dit Littré. Le *Dictionnaire Général* (H. D. T.), sans préciser aussi formellement, confirme cette origine franco-provençale : « Emprunté du patois de la Suisse romande, *avalanche*, dérivé de *avalier*, descendre ». C'était déjà l'opinion de SCHEUCHZER dans ses *Itinera*, 1723 : « Helvetii Gallica lingua *levanze*, *vallantze*, à valle... vocant » (9). Pour lui, comme pour nos dictionnaires, les deux mots proviennent de la même source. Le *Dictionnaire étymologique* de LÉON CLÉDAT admet également cette origine.

duchess of Devonshire. « *Passage du St Gothard*, poème, par Mme la duchesse de Devonshire », traduit de l'anglais par Jacques DELILLE. Cette traduction figure à la suite du *Dithyrambe sur l'immortalité de l'âme* ; Paris, 1802. Voir p. 61 (et aussi p. 93, pour la note que je transcris).

A titre de curiosité, voici la fin de la strophe traduite par Delille :

*Extols the treasures that his mountain bears,
And paints the perils of impending snows.*

(9) Les Suisses disent en français : *levanze*, *vallantze*, termes issus de *vallis* [val]. La citation extraite des *Itinera* est due à M. E. Muret, article mentionné ci-dessous.

Or elle n'est qu'en partie exacte. Nos lexicographes font valoir une sorte d'interprétation populaire, justifiée en ce sens que, d'instinct, tous ceux qui emploient le mot *avalanche* le rapprochent d'*aval*, et les latinisants y découvrent la locution *ad vallem*, vers la vallée. L'explication est beaucoup plus complexe. *Lavanche* (*lavange*) et *avalanche* sont bien le même mot ; mais c'est de la première forme, la plus ancienne, nous l'avons dit, qu'il faut partir, pour expliquer la seconde. M. Ernest Muret, le savant maître de l'Université de Genève, l'a fort bien vu.

« Contrairement, écrit-il (10), à l'opinion de M. Körting, qui attribue la priorité à la forme *avalanche*, ce mot francisé et ses correspondants patois doivent être issus du type *lavanca* ou *lavenka*, par métathèse et moyennant l'agglutination de l'*a* de l'article, sous l'influence du verbe *avaler*, pris au sens primitif de « descendre, tomber ». Je suis du même avis.

Aussi bien, ce n'est pas le latin *vallis*, vallée, qui est la souche originelle, mais le verbe *labi*, glisser, tomber ; *labes*, chute. Isidore de Séville a recueilli un mot *labina* (11), au sens d'éboulement, éboulis. Reste à expliquer le suffixe.

Si nous n'avions que la forme *lavenci* (*i* final atone et bref) notée à Sainte-Foy (canton de Bourg-Saint-Maurice), nous serions tentés de reconnaître simple-

(10) E. MURET, *Avalanche*, in *Bulletin du Glossaire des Patois de la Suisse romande*, 7^e année [1908], p. 26.

(11) Un mot qui pourrait être de la même famille est *relavaix*, recueilli dans un vieux document du Faucigny. Cf. *Rev. Sav.*, 1913, p. 213.

Il faudrait aussi tenir compte de l'influence sémantique du verbe *laver*, peut-être aussi de ce terme prélatin (ligure ?) *lave*, au sens de pierre, dont M. J. JUD a suivi les traces dans les patois alpins, et qui, d'après M. A. DAUZAT, « ouvre la porte à diverses hypothèses étymologiques. » (*Revue de Philol. fr.*, 1926, p. 73).

Enfin on trouvera dans DELBENE, *Fragmentum descriptionis Sabaudiae*, publié par A. DUFOUR, dans les *Mém. Soc. Sav. Hist. et Arch.*, IV [1860], p. 18, une double étymologie proposée pour *lavancia*.

ment dans ce mot le pluriel neutre *labentia*, devenu un nom féminin singulier, ce qui est fréquent. Mais il faut expliquer toutes les autres formes patoises, si nombreuses, recueillies dans nos glossaires et confrontées par M. E. Muret. Celui-ci propose de reconnaître dans les finales *anche*, *ange* (et variantes) un suffixe prélatin *incus* (*ancus*), probablement ligure. La démonstration de M. Muret, à laquelle nous renvoyons le lecteur curieux de faits et d'explications linguistiques, nous semble très plausible.

Il convient toutefois d'ajouter une dernière observation. Que les mots *lavanche*, *avalanche* proviennent de la Suisse romande, à l'exclusion de toute autre région franco-provençale, rien n'autorise à le confirmer. Moins encore serions-nous fondés à prétendre, en précisant, qu'ils sont d'importation genevoise. C'est vraisemblablement lors du séjour qu'il fit à Annecy, où il composa et imprima la *Savoye*, que Jacques PELLETIER (du Mans) entendit parler de *lavanche*, qu'il inséra dans son poème. Les parlers du Dauphiné, ceux de l'Italie septentrionale, ne l'ignorent pas. MISTRAL lui a fait une place dans son *Trésor*. Si *lavanche* est bien d'origine alpestre, il a de bonne heure rayonné loin de son domaine primitif. Déjà, vers 1200, ce terme figure, sous la forme *lavanca*, dans une poésie du troubadour Pierre Vidal, citée par Raynouard (12). Pourtant le Midi n'a pas encore revendiqué *lavanche*, à défaut d'*avalanche*, comme un vocable « occitanien ». Il reste, pour le linguiste, un hybride latino-ligure, originaire de la région des Alpes occidentales.

(12) *Lexique roman*, IV, col. 33. Référence due à M. E. Muret.

VI

MINERVAL — RÉGENT

Minerval. — Encore un mot qui perpétue (ou plutôt perpétuait), dans notre vocabulaire le souvenir du panthéon romain.

Les dictionnaires latins définissent ainsi *Minerval* : « Présent que les écoliers donnaient à leur maître en entrant dans l'école, et qui consistait en comestibles. » Ce terme passa tel quel dans le lexique de certaines régions.

Minerval, enregistre LITTRÉ (en faisant précéder le mot du signe †), dans quelques collèges d'Allemagne et des Pays-Bas, rétribution payée par les élèves externes. Littré attribue au mot latin originel le sens de « salaire donné au maître par l'écolier ». La « rémunération », qui était primitivement volontaire et gracieuse, est devenue obligatoire.

Seconde observation : *Minerval* eût cours dans d'autres régions que celles dont il vient d'être question. Il fut usuel en Savoie, par exemple. Avec la coutume, le mot a disparu. Mais combien de générations d'élèves l'ont répété, ainsi que leurs parents !

Minerval se rencontre fréquemment dans les notices des érudits qui ont traité de l'instruction publique en Savoie (1). Ils l'emploient d'ordinaire avec le sens de : « rétribution payée par les élèves au régent ou au recteur d'un collège. »

Il y eut plus tard les « droits de *minerval* ». Nous relevons cette locution dans la *Table des Actes... Sardes*, sous la forme *Minervale* :

« Droits de *minervale*, que doivent payer les aspirants au premier grade académique, c'est-à-dire à la

(1) Voyez, dans la *Bibliographie méthodique des parlers de Savoie*, le chapitre consacré à l'instruction publique.

maîtrise-ès arts pour l'exercice de quelque profession, si, dans le cours de grammaire, des humanités, de rhétorique ou de philosophie fait dans un collège public ou autrement, ils n'ont pas payé de *minervale*. » Tôt ou tard, il fallait s'acquitter.

Le terme *minerval* ne s'employait pas, que je sache, pour désigner les menus cadeaux en argent ou en nature faits par les écoliers ou leurs parents aux maîtres chargés de donner aux enfants l'instruction élémentaire. Du moins je n'ai point souvenir de l'avoir rencontré dans les documents que j'ai parcourus. Comment s'en étonner ? Minerve et *minerval* sont des mots savants, bons pour des clercs et des tabellions, des magistrats et des médecins. La grande majorité des enfants n'a que faire de pareils termes. Elle se contente de « la croix de par Dieu », de la lecture, de l'écriture, de « la chiffre », de l'instruction religieuse, avec quelques autres notions rudimentaires. Si les parents avaient eu besoin d'un mot pour exprimer l'idée ou le fait que nous rappelons, ils auraient eu recours, je pense, au vocable *escolage* (*écolage*), (var. *escollage*, *scolage*). On désignait ainsi la « somme payée annuellement par les écoliers d'un collège pour les frais de leur instruction. » (2). *Ecolage* valait bien ce que nous appelons plus longuement, plus lourdement : « frais de scolarité ».

* * *

Ecolage et *minerval* étaient perçus soit par le principal, le recteur ou l'économe, soit par chacun des *régents* en particulier.

On nous permettra d'ajouter quelques mots sur cette dernière appellation.

Tout le monde connaît la chanson de Pierre Dupont, *Mes bœufs* :

(2) Abbé A. GROS, *L'Instruction publique en Maurienne avant la Révolution*, II^e série, l'Enseignement Secondaire, p. 19 (St-Jean-de-Maurienne, 1916).

J'ai deux grands bœufs dans mon étable...

.....
*Quand notre fille sera grande,
 Si le fils de notre régent
 En mariage la demande,
 Je lui promets tout mon argent...*

« On appelle *régent* celui qui sert de tuteur au jeune souverain et gouverne durant sa minorité. » Telle est la glose que donne un livre classique : *Extraits des Poètes lyriques du XIX^e siècle*, par Gustave MERLET (p. 211). Le lecteur a de lui-même, en souriant, rectifié cette méprise d'un ancien inspecteur général de l'Instruction publique. Elle nous surprend d'autant plus que G. Merlet fut l'un des plus distingués parmi les professeurs de rhétorique dont s'honore l'Université.

L'article *régent* du *Dictionnaire Savoyard* est ainsi conçu :

« Ce terme est encore [1902] usité en Savoie pour désigner un instituteur public. Il est employé par M. H. BORDEAUX dans son roman *La Peur de Vivre*. » *Régent* fut appliqué aux « maîtres » de l'enseignement secondaire par des polémistes qui croyaient ainsi les abaisser ou les dénigrer. Rien de tel, à mon avis. *Régent*, il est vrai, a cédé le pas à ce beau mot d'instituteur, à celui de professeur. Mais il les valait bien.

Le savoyard Jean Ménenc, dont nous avons plus d'une fois évoqué le souvenir, paraît ses livres de son titre : « *Dialogue du planan et du montagnard qui desbattent de leur preeminence...* », par Jean MENENC, premier *regent* au College de Remilly [Rumilly]. Citons encore : « *Sauvegarde pour les disciples de Jean Menenc, moderne regent à Cluses* » ; Lyon, 1601.

Le dérivé *régenter* a fait tort au simple. Les poètes de libre inspiration n'aiment pas trop non plus les « *régents du Parnasse* ». De là, entre autres causes, cette nuance péjorative dont la signification du mot *régent* s'est parfois chargée.

A vrai dire, pour l'enseignement secondaire, cette dépréciation doit remonter en partie à l'époque où le *régent* commençait à se distinguer du « professeur », parfois même à s'opposer à cette seconde dénomination.

Une sorte de hiérarchie tendait à s'établir entre les maîtres d'un même collège. Ceux qui enseignaient la philosophie ou la rhétorique sont qualifiés de professeurs ; les autres, de *régents*. Cette distinction fut-elle généralement adoptée ? Je n'ai pas fait de recherches en d'autres régions. Toujours est-il que cette différence d'appellation, en particulier pour la Maurienne, ressort nettement de passages tels que les suivants. (Il s'agit du collège fondé à Saint-Jean-de-Maurienne par l'évêque, Mgr de Lambert) :

« Les *régents* et *professeurs* sont amovibles...

« On paye aux deux *professeurs* de philosophie trois cent trente-trois livres six sols huit deniers chacun, autant à celui de rhétorique ; et aux *régents* d'humanité, troisième et quatrième, trois cents livres chacun ; et à celui des basses classes deux cents et quelques livres.

« Les gages desdits *professeurs* et *régents* sont payés des rentes dudit collège. »

« Les *professeurs* et *régents* sont tantôt ecclésiastiques, tantôt séculiers... » (3).

C'est donc bien sur la hiérarchie des classes que repose la distinction entre *professeurs* et *régents*, non sur la condition des personnes chargées de donner l'enseignement. Quoi qu'il en soit, *régent* a vieilli. Il tend à disparaître en Savoie, même au sens d'instituteur. Mais nous l'emploierons longtemps encore peut-être, pour désigner sinon « le tuteur du jeune souverain », du moins ceux qui président aux destinées de la Banque de France.

(3) *Ibid.*, p. 17.

VII.

Vieux mots de métiers : AFFANEUR, GAGNEUR

Tout Français ayant quelques notions de littérature sait par cœur la gracieuse pièce de Joachim du BELLAY, « D'un vanneur de blé. Aux vents »,

A vous, troupe légère...

De votre douce haleine

Eventez cette plaine,

Eventez ce séjour ;

Ce pendant que j'ahanne

A mon blé que je vanne

A la chaleur du jour (1).

Ce verbe *ahan(n)er* a le sens de travailler péniblement, se fatiguer. On l'a dérivé de l'exclamation *ahan* (2), sorte d'onomatopée traduisant la souffrance. D'autres érudits préfèrent rapporter *ahanner* à l'ancien français *afaner*, *affaner*, d'où *affaneur*, *affanage*. L'étymologie de ces derniers mots est le nom latin *fenum*, que continue le français *foin*. L'*affanage* (*affanure*) est le salaire donné en nature à l'*affaneur*. Celui-ci est l'ouvrier agricole qui « fait les foin ». A mon avis, les deux familles de mots ont réagi l'une sur l'autre. L'*affaneur* (faneur) devint celui qui peine (il ne s'agit plus de « batifoler », comme l'écrivait Madame de Sévigné), qui *ahanne* pour faucher les foin et retirer de son travail un modique salaire (3).

(1) Divers jeux rustiques ; Vœux rustiques.

(2) Ce vilain mot de concluer

M'a fait d'ahan le front suer,

dit plaisamment le valet de Marot, Fripelippes, à Sagon, le mauvais poète, adversaire de son maître.

(3) Le Glossaire des Patois de la Suisse romande, fasc. III, p. 149, enregistre *affan*, travail, gain. Il donne un exemple de 1679. *Af(f)an* serait le substantif verbal de

En Savoie, le verbe *afanâ* (4), qui correspond au français *affan(n)er*, signifie également : gagner par son travail, à la sueur de son front ; par extension, obtenir une chose au prix de longs efforts. Même signification en dauphinois, en lyonnais (5), dans les parlers de la Suisse romande (6). L'emploi du verbe *afaner* fut probablement usuel en ancien français dans une zone très vaste. Elle débordait sur l'autre versant des Alpes. Henri ESTIENNE l'a constaté dans un intéressant passage de son ouvrage : *Précélence du langage françois* (1579) : « Nous savons aussi que *affano* est un vocable duquel usent ordinairement les Italiens : et toutefois le dialecte de nostre France qui use du verbe *affannar* ne leur confesserait pas qu'il l'ait pris de leur *affanno* ». (7).

Henri Estienne a séjourné quelque temps, comme on sait, en Savoie, et de longs mois à Genève. Le dialecte dont il parle est proche parent de celui qu'il entendait à Grières, à Viry, ou sur les bords du lac Léman.

Il pourrait reconnaître le même mot de nos jours encore. Le Glossaire des Patois de la Suisse romande

afanâ. Ce verbe, lit-on plus loin, postule une base *afanare* (qui a donné *ahaner*), dont l'origine reste incertaine.

En ce qui concerne le salaire payé en nature aux faucheurs (tel est le sens d'*affanure*), cet usage existe encore à Abondance, en 1693. Le passage suivant, extrait des archives, l'atteste : « Lesdits frères sont obligés de s'avertir une septmaine avant que d'aller faire la récolte de leurs foins dans leurs montagnes communes ; et étant adverti, si l'un manque d'y aller, « les autres consentants pourront mettre un homme aux depens du contredisant qu'ils pourront payer du mesme foing ou d'autres effets aux depens du contredisant ». (Voir MAX BRUCHET, *Archives départ. de la Hte-Savoie*, E 313, p. 106).

(4) Voir ce mot et ses variantes in *Dict. Savoyard*.

(5) Voir le Glossaire d'ONOFRIO et le *Dict. étymologique* de N. DU PUITSPÉLU.

(6) Dans tous les glossaires depuis GAUDY LE FORT.

(7) *Précélence...*, éd. Huguet, p. 312. *Afanner*, remarque l'éditeur, dérivé de *afan*, est le même mot que *ahanner*, dérivé de *ahan*. Selon nous, les deux familles, d'abord distinctes, ont dû se confondre, comme nous l'avons vu.

enregistre *afaná*. Ce verbe, écrit M. JEANJAQUET, « s'est introduit par la Savoie à Genève et en Valais, mais n'a guère pénétré au-delà de la Gruyère et du centre de Vaud. » (8).

Sans doute les *affaneurs* ne formaient pas une classe sociale bien déterminée, pas plus que les *gagneurs* et les *somarons* ou *jomarons* (9). Le terme *affanatores* qui les désigne dans les documents latins, par exemple dans les *Registres consulaires de Genève* (10), se traduit par « journaliers ». Le *Trésor* de MISTRAL nous fait connaître des formes provençales de même origine ; le sens qui leur est attribué est aussi celui d'homme de peine, manouvrier.

Partout, semble-t-il, la notion de fatigue a prévalu sur celle de foin, *ahan* sur *fenum*. Pour les Lyonnais, par exemple, Ménage constatait déjà qu'ils entendaient par *affaneurs* « les journaliers employés aux travaux de la campagne ».

* * *

Autre chose est le *gagneur*, du moins à l'origine. Sa condition est plus relevée.

Suivant l'abbé DEVAUX (11), le *gagneur* correspondrait à peu près au fermier, tandis qu'*affaneur* désignait un travailleur ou tâcheron d'un rang inférieur. J'ai relevé pour le *Dictionnaire Savoyard* l'emploi de *ganyour* dans le passage suivant des *Noelz et Chansons* (12), de Nicolas MARTIN, « musicien en la cité de Saint-Jean-de-Morienne (1555) » :

(8) *Glossaire des Patois de la Suisse romande*, V° *afana*.

(9) Voir sur ce mot et cette coutume un excellent article de M. J. JUD, *Archiv. romanicum*, V, 50, et les références indiquées in *Bibl. méthod. des Parlers de Savoie*, p. 270.

(10) *Registres...*, IX, p. 102.

(11) *Essai sur la Langue vulgaire du Haut-Dauphiné au moyen-âge*.

(12) *Noelz et Chansons* nouvellement composez tant en vulgaire françois que savoysien, dict patois, par Nicolas MARTIN ; édition J. Orsier, 1889, p. 62.

*Gens de villagoz, gens ganyour,
Gens de tous mestierz, labourour,
Veni à cestaz festaz.*

Si l'*affaneur* devait à l'origine faucher le foin, le *gagneur* est primitivement le « rustique » menant paître son troupeau. *Gagner*, en effet, c'est tout d'abord, paître, mener paître, puis diriger une exploitation rurale ; ensuite, au figuré, c'est faire un profit, puis conquérir, obtenir, atteindre (13). *Gagner* est un exemple devenu classique de la « vie des mots », depuis l'excellent petit livre d'A. DARMESTETER, qui a si bien montré l'intérêt de cette science naissante, la sémantique. Tandis que *laboureur* voyait restreindre sa signification primitive, conservée en italien, *affaneur* et *gagneur* élargissaient leur sens au point de devenir parfois à peu près synonymes, en dépit des nuances ou distinctions originelles.

Le *gaignieur* jouait un rôle dans le *Mystère de Saint Bernard de Menthon*. LECOY DE LA MARCHE donnait à ce mot le sens approximatif de « laboureur ». Ce *gagneur* a son franc parler. C'est lui qui cherche à dissuader le jeune Bernard d'avoir un entretien avec l'archidiaque d'Aoste et de « jambeir pour le mostier » :

*Il vous seroit trop mieulx a estre
A cheval sur ung bon destrier...* (14).

A la même source germanique (franque, lombarde), *waidanjan* (15), qui a donné l'italien *guadagnare* et le français *gagner*, appartient le verbe *wanyer*, *vanier*, usité dans l'est de la France. Les parlers savoyards emploient *wányi* (Samoëns, etc.), *ványi* (Rumilly, etc.), verbes qui signifient semer. Nous avons déjà

(13) Voir la notice du *Dict. Savoyard*, V° *gányi*. On y trouvera opposées l'opinion de Littré, confirmée par le *Dictionnaire Général* et celle de Godefroy, avec un renvoi à la *Vie des Mots*, p. 78.

(14) Edition Lecoy de la Marche, vers 1638, p. 73.

(15) Cf. MEYER-LURKE, *Roman. etymol. Woerterb.*, n° 9483.

indiqué ce rapprochement (*D. S.*), mais sous une forme dubitative (16). L'hésitation n'est plus permise. Le dialectal *vagner* et le français usuel *gagner* sont bien le même mot. Le premier, confiné dans les patois, n'a pas subi la même évolution sémantique, si curieuse. Il s'est arrêté à mi-chemin. Je n'ai pas relevé *vagneur*, doublet de *gagneur*. Toutefois le patronyme si répandu *Vagnard*, *Vagnoux*, *Vuagnard*, a la même origine que son cousin *Gagneur*, (*Gaigneur*), *Augagneur* et similaires. Ceux qui le portent peuvent évoquer à leur gré soit la peine ou le profit des travaux champêtres, soit « le geste auguste du semeur ».

VIII

TROIS SAINTS PEU CONNUS

Le premier s'appelle *Plomb*. Il n'est pas originaire de la Savoie. Du moins il ne l'est que très indirectement. C'est à Jean-Jacques Rousseau qu'il doit sa naissance. J'eus l'honneur de le présenter jadis aux lecteurs de la *Revue Lac d'Annecy*, comme à ceux de l'*Echo de Savoie* (1). L'histoire est curieuse. On a vu comment le *Simplon* béatifié est devenu *saint Plomb*. « Une victime de la tmèse », dirait un grammairien.

(16) Cf. *D. S.*, *ganyi*, *vanyi* (diverses variantes) et *wanyi*. — Pour les parlers voisins, je me borne à citer le *Glossaire de Blonay* (L. ODIN), avec l'indication suivante : *wagni* (vieilli à Blonay, mais encore usité à Montreux) : semer.

(1) Voir *Lac d'Annecy*, 1925, n° 38.

Un cas analogue à la plaisante « tmèse » de Rousseau nous est fourni par *Centron*, devenu *saint Tronc*.

Pareil fait n'est point rare. Jean-Jacques pouvait ne pas rougir de sa méprise. Longtemps avant lui tel chroniqueur embarrassé pour rendre en latin le nom de la ville de Senlis, traduisait la première syllabe par l'adjectif *sanctus*, saint (2).

Voici deux autres « saints » dont nous chercherions vainement le nom, je suppose, dans nos calendriers ou dans le répertoire hagiologique du chanoine BURLET. Ils sont bien nés en Savoie, mais d'origine purement folklorique.

« Avez-vous entendu parler de saint *Imolaire* ? » me demandait feu Jean Terrier, il y a quelque trente ans. Je dus confesser mon ignorance. Elle dura encore, en dépit du distique suivant :

Al a l'mâ d'sant Imoléro :

Bien mdyi, travalyi guéro.

Ce dicton est bien connu des vieux Annéciens. Il signifie : Il a le mal de *Saint-Imolère* (Imolaire) : bien manger, [ne] travailler guère. Suivant J. Terrier, on applique cette définition aux personnes qui simulent une maladie pour ne rien faire, sans perdre un coup de dent.

Quelle est l'origine du dicton ? Le nom du saint paraît bien dû à une plaisanterie, une sorte de calembour sur le nom *molaire*. Est-il en usage ailleurs qu'en Savoie, et, en Savoie, ailleurs que dans la région annécienne ?

Ce n'est pas seulement au Moyen âge que des clercs facétieux trouvaient matière à plaisanter en estropiant le nom de certains personnages béatifiés. « Nos dévots aïeux » riaient aux « sermons joyeux ». Dans le *Mystère de saint Bernard de Menthon*, tel calembour sur saint Remy (*remis*) (3), se bornait à faire sourire. Au temps de saint François de Sales,

(2) Par contre, saint Michel, soudé en *sanmchi*, désigne l'automne dans nombre de patois savoyards.

(3) Voir l'édition Lecoy de la Marche, vers 1002, p. 47, et la note.

une plaisanterie avait cours sur *Servoz* et sur Notre-Dame de la Gorge. L'évêque de Genève fronçait le sourcil. Pour atténuer la manie de ces jeux de mots puérils, un article des statuts de la première Florimontane imposait une amende à l'académicien trop spirituel.

Tout aussi plaisant paraît être le nom du troisième saint. C'est justement en parcourant les œuvres de Saint François de Sales que je l'ai découvert. Au tome XXII (le second des *Opuscles*) de cette magnifique édition de la Visitation, j'ai recueilli les lignes suivantes : « Foires ès jours de feste. — *Saint Bedouillier*, 2^e jour de Pentecoste à Mioussy [Mieussy]. — Bazoche ».

Ce n'est certes point « Monsieur le Curé » qui « chargea son prône » de ce nom évocateur. Quelque lointain ancêtre savoyard du gaillard savetier se venterait plutôt de l'invention. J'ignore toutefois l'époque précise où saint *Bedouillier* fit son apparition dans les annales folkloriques. Il me semble proche parent de *bedaine*. Dans le texte cité, *Bedouillier* couloie la Bazoche, mot sur lequel des renseignements nous furent demandés. *Bazoche* fait l'objet d'une annotation explicative. Saint *Bedouillier* s'est passé de commentaire.

Un tel nom, maître François Rabelais l'eût accueilli avec allégresse. En sa compagnie, dirait Emile Faguet, il eût ri « à gorge déployée et à panse rebondie ». Mais ce n'est pas avec le meilleur des « bidolyons » que frère Jehan eût étanché la soif de ce nouveau pèlerin de « la dive Bouteille ! »

IX.

VIEUX MOTS DE MÉTIERS (suite)

Chapuis et Chapoterie — Adoubes et Affaitements
Taconnerie — Galvaudeux

On a lu précédemment quelques renseignements sur d'anciens mots de métiers, *affaneur*, *gagneur*. Les termes de métiers proprement dits spéciaux à la Savoie seraient peu nombreux. Tous, ou presque tous, ont des correspondants usités dans les parlers des régions limitrophes, notamment dans ceux du Lyonnais et de la Suisse romande, ou dans le français propre. Il est bon cependant de rappeler quelques-uns de ces témoins des âges disparus. Avec d'anciens usages ils évoquent des souvenirs chers aux lecteurs qui s'intéressent encore à la vie d'autrefois. Plusieurs, tombés en désuétude comme noms communs, sont devenus des patronymes et ne sont pas près de s'éteindre. Tels *excoffier*, *chapuis*, *tissot*, et, dans une autre catégorie, *mestral* (*métral*), *châtelain*, etc., etc.

Je donne, comme on voit, un sens très large à cette locution : « noms de métiers », en conservant à *métier* sa valeur primitive (latin *ministerium*) : j'englobe sous cette appellation toute la classe des mots désignant des « fonctions » (*châtelain*, *métral*, etc.). Ils seront classés ailleurs et définis. Je me borne à constater ici que la Savoie avait su créer ou s'approprier un très riche vocabulaire pour dénommer les notables chargés de fonctions publiques (nous dirions aujourd'hui les « fonctionnaires »). Saluons en passant les *agrimenseurs*, les *insinuateurs*, les *émolumentateurs*. La liste serait longue, comme celle des qualificatifs ou titres honorifiques appliqués aux « bons hommes » de la bourgeoisie. L'un d'eux, *spectable* notamment, a une histoire bien curieuse.

Mais abrégeons, non sans observer toutefois que ces mots donnent à l'ancien français usité en Savoie une saveur très originale.

Dans la première classe des termes de métiers, je choisis seulement quelques-uns des plus intéressants : *chapis*, *adoubes*, *affaitements*, *taconnerie*.

Chapis fut employé dans une zone très vaste. Nous avons noté jadis sa décadence : « Dans l'ancien français, *chapis* désigne un charpentier. Ce terme est encore usité en Savoie (1905) ; mais, dans certaines localités, il a pris [comme il arrive parfois aux mots archaïques] une nuance péjorative. A Annecy, *chapis* n'est plus guère connu que des vieux ouvriers : ils appellent ainsi un charpentier de village et qui sait mal son métier ». (*Le français parlé en Savoie*, p. 15). *Chapoter*, à côté de *chapuiser*, appartient à la même famille (le patronyme *Chapot* à côté de *Chapis*), ainsi que *chapuiserie*. Un mot plus rare est *chapoterie*, latinisé en *chapoteria*, qui s'applique au métier du *chapis* (« *ministerium chapoteriae* », dans un contrat d'apprentissage, rédigé au xiv^e siècle par un notaire d'Annecy, Jean de Villa). [Nous avons publié ce document avec la collaboration de M. l'archiviste Cl. Faure, dans la *Revue Savoisienne*, 1926, p. 15 et 23].

Ajoutons que deux familles *Chapis* (l'une illustrée par le fondateur du collège qui porte encore son nom, le célèbre ambassadeur de Charles-Quint, l'autre anoblie vers la même époque), jouèrent un rôle de premier rang dans les annales d'Annecy au cours du xvi^e siècle.

Nombre de villes se font un devoir de conserver dans les inscriptions de leurs places ou de leurs rues non seulement le souvenir des grands hommes ou des gens de bien qui les ont honorées (quai Eustache *Chapis*), mais celui de vieilles traditions, d'antiques corporations. Utile leçon d'histoire locale, qui devrait

intéresser les visiteurs étrangers et, plus encore, les fils de la cité. Notons, entre mille exemples, à Genève, la *Corraterie*, à Lyon, la rue *Ferrandière*, à Annecy, la rue *Filaterie*, ailleurs la *Ferronnerie*, etc.

A Thônes subsiste encore le quartier des *Adoubes*. Ce mot est le substantif tiré du verbe vieilli *adoubier* (d'où *radoubier*). En patois de Thônes, *adbô* désignait une tannerie. C'est une restriction du sens primitif, car *adoubier* a la signification moins spéciale de « préparer », ou de « réparer » (1). Notons qu'en Maurienne le verbe *adober* (*adobél*) s'est aussi restreint au sens plus surprenant de « vanner ». « *Adbô*, remarquait Aimé CONSTANTIN (*Dict. Savoyard*), n'est plus usité comme nom commun, mais il est resté attaché au quartier de la ville où se trouvaient les principales tanneries. Il en est de même à Albertville. A La Roche, on trouve encore dans les actes notariés de 1800 « le quartier des *Adoubes* » ; aujourd'hui ce nom est complètement oublié. Les *Adbots* à Thônes (anciennement les *Adebou*), les *Adoubes*, à Albertville, à Montméliant : quartier des vieilles tanneries ».

Les *adoubeurs* correspondaient à ce que nous appelons aujourd'hui tanneurs, mégissiers, chamoisiers. A Thônes, pour désigner plus spécialement le métier et le quartier des mégissiers, on employait aussi un dérivé du vieux verbe *affaitier* : les *Affaitements*, la rue des *Affaitements*. La différence entre *affaitier* et *adoubier* est peu sensible. On retrouve dans les anciens actes le participe passé *affetié*, *affeitié*, *affaictié* (à Abondance, 1630, 1679), au sens de « mégissé » : « peau de chèvre *affaictiée* ».

Dans le même ordre d'idées, feuilletons le Dictionnaire de GODEFROY aux mots *tacon* et *taconer*. Ces mots vivent encore sous la même forme, avec le même sens, en Savoie (patois *taconá*) comme à Lyon. J'ai

(1) Voyez le mot dans GODEFROY et les références mentionnées par M. BRUCHET dans le glossaire de son *Château de Ripaille*.

même relevé le composé *rataconner*, que je trouve sonore et expressif, et le dérivé *taconnage*, nom historique dont le souvenir est conservé dans l'*Histoire de Savoie*, de V. de SAINT-GENIS (tome I, p. 257).

C'est peut-être dans l'échope de quelque *rataconneur* qu'Aimé Constantin avait enregistré plusieurs mots relatifs au métier de cordonnier. S'il vivait encore, l'érudit dialectologue dont il conviendrait, cette année même, à Annecy comme à Thônes, de rappeler le centenaire, je le prierais de nous donner son avis sur un menu fait de l'histoire de Genève qui intéresse à un moindre degré celle d'un illustre Annécien, le cardinal de Brogny.

Il s'agit de la légende bien connue des souliers de l'enfant qui était destiné à présider le concile de Constance, en 1415. Voici ce que rapporte SPON dans son *Histoire de Genève* (2) :

« Il vint à Genève pour acheter une paire de souliers [il ne pouvait donc pas s'en procurer dans les boutiques d'Annecy ? ? ?] à la *Taconnerie* ; c'est la rue où l'on vendait du cuir et des souliers, car *tacón* en vieux langage savoyard veut dire du cuir ».

D'où vient ce mot *Taconnerie* ? se demande M. W. DÉONNA (3), à propos de cette légende, dans la belle revue *Genava*, qui doit tant à sa collaboration. Et le savant genevois cite l'opinion de Galiffe. Celui-ci répondait d'avance à sa question : Cette rue conserve le souvenir d'une riche famille, celle des *Tacón*. Ce n'est pas impossible (4), aurait dit, je crois, Aimé Constantin ; mais Spon n'a pas tort : la *Taconnerie* conserve plus encore le souvenir de ceux qui « *taconnaient* », qui vendaient des souliers et surtout les réparaient. Telle est d'ailleurs l'origine du nom de famille invoqué par Galiffe.

Les *taconniers* ont empiété sur les *excoffiers*, du

(2) SPON, *Histoire de Genève*, 2^e édition, 1730, t. I, p. 80.

(3) W. DÉONNA, in *Genava*, II [1924], p. 309.

(4) Pourtant l'emploi de ce dérivé, formé à l'aide d'un pareil suffixe, paraît en ce cas un peu étrange.

moins dans ma notice. Je ne le regrette qu'à demi, car l'histoire de ces derniers est assez connue. Je préfère terminer mon petit chapitre sur une note plus originale.

Tous mes lecteurs sans doute connaissent le mot *galvaudeux*. Ce nom, dérivé de *galvauder*, d'origine inconnue, suivant le *Dictionnaire Général* (H. D. T.), signifie ordinairement, nous dit-on : propre à rien. Il s'applique aussi parfois au « petit jeune homme » plein de suffisance, qui, de nos jours encore, est « propre à tout », comme son aïeul Egésippe, de classique mémoire. N'est-ce pas la signification que donne à ce mot Paul BOURGET, dans le passage suivant, extrait d'*Un Scrupule* : « Serait-elle pas plus heureuse qu'avec tous ces petits *galvaudeux* de carabins ? »

A Annecy ce mot s'appliquait tout spécialement à un ouvrier menuisier ou charpentier non patenté, travaillant isolément (5). En est-il encore ainsi actuellement ?

On le voit, « la vie des mots » en Savoie fournirait la matière d'un recueil aussi instructif qu'intéressant. Ce pourrait être le sujet d'un chapitre de notre future *Histoire du Langage en Savoie*, ouvrage auquel il nous plaît, en souvenir de la Savoie, de consacrer nos loisirs.

Saint-Germain-du-Bois,
août 1931.

(5) Je tiens ce renseignement de feu Jean Terrier (vers 1900).